
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mardi 8 octobre 2013, à 17 h

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Michel Amaudruz*, *Jean-François Caruso*, *Claude Jeanneret*, *M^{me} Anne Moratti*, *M. Pascal Spuhler*, *M^{mes} Martine Sumi*, *Julide Turgut Bandelier*, *Nicole Valiquer Grecuccio* et *Delphine Wuest*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 septembre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 octobre et mercredi 9 octobre 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en ma qualité de vice-présidente du Conseil administratif, je suis chargée de vous informer que ce dernier a validé lors de sa séance du 25 septembre 2013, sur proposition du département des autorités, la liste des présidentes et présidents, ainsi que des vice-présidentes et vice-présidents des locaux de vote pour l'année 2014. Je vous en donne rapidement lecture.

21-01 / Cité-Rive

Président

Vice-Président

Rumo Pierre (CM)

Johl-Garcia Carole

21-02 / Pâquis

Président

Vice-Président

Gammel Séverine

Pecoud Elena

21-03 / Saint-Gervais

Président

Vice-Président

Chassot Yves

Lonfat Myriam

21-04 / Prairie-Délices

Président

Vice-Président

Rubell Pascal

De Chastonay Marjorie

21-05 / Eaux-Vives - Lac

Président

Vice-Président

Mottaz Roger-Louis

Genoud Eric

21-06 / Eaux-Vives - Frontenex

Président

Vice-Président

Roulet Michèle (CM)

Châtelain Laurène

21-07 / Florissant-Malagnou

Président

Vice-Président

Basque Claudine

Brandt Simon (CM)

21-08 / Cluse-Roseaie

Président

Vice-Président

Burtin Stéphanie

Sormann Killian

21-09 / Acacias

Président
Vice-Président

Velasco Alberto (CM)
Rudaz Marc-André (CM)

21-10 / Mail-Jonction

Président
Vice-Président

Baranova Olga (CM)
Mansouri Leïla

21-11 / Servette-Grand Pré

Président
Vice-Président

Rey William
Sormanni Gaylord

21-12 / Prieuré-Sécheron

Président
Vice-Président

Solier Pierrick
Balda Pierre

21-13 / Saint-Jean

Président
Vice-Président

Casanova Amanda
Derobert Thierry

21-14 / Les Crêts

Président
Vice-Président

Filleltaiz Christiane
Sandino Nadia

21-15 / Croupettes-Vidollet

Président
Vice-Président

Ecuyer Héléne
Micheli-Jeannet Léonard

21-16 / Vieusseux

Président
Vice-Président

Pecoud Fabrice
Gammel Anne-Marie

21-17 / Champel

Président
Vice-Président

Châtelain Claire
Romano Maria-Vittoria (CM)

Suppléants :

Brandt Pauline
Carasso Grégoire (CM)
Crimella Laure
Ducret Ségolène
Fardel Keïta Isabelle
Fràzzetto Carline
Guisan Jean-Paul
Ihne Héroïse
Leroy Manon
Magnin Danièle (CM)
Sandoz Michelle
Spuhler Pascal (CM)
Wyss Anouchka

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. J'ai une autre communication à vous faire, concernant l'Association Atelier d'Art au sujet de laquelle j'avais été interpellée. La Ville a bien mis fin au bail qui la liait à la régie au 30 septembre 2013. Cependant, le propriétaire a été d'accord de redonner le bail aux mêmes occupants, si bien que cette association peut continuer ses activités.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Sami Kanaan, retenu par d'autres obligations en lien avec ses fonctions de magistrat, devra quitter notre séance plénière à 18 h 20; il sera de retour pour la reprise de nos travaux à 20 h 30.

M^{me} Sandrine Salerno nous demande également d'excuser son absence aux séances d'aujourd'hui.

Nous avons reçu la lettre de démission de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées (FAHPA) de M^{me} Annelise Reber. Nous donnons lecture de ce courrier adressé à M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Secrétariat du Conseil municipal.

Lecture de la lettre:

Genève, le 28 septembre 2013

Concerne: Démission de ma fonction au sein de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées (FAHPA)

Madame,

Par la présente, je souhaite mettre un terme à ma fonction au sein de la FAHPA. J'en ai informé le DAL que je représentais en tant que membre.

Je vous remercie d'en prendre bonne note et vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Annelise Reber

Election: Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale

Le président. Nous prenons acte de cette démission. L'élection de la remplaçante ou du remplaçant de M^{me} Reber au sein de la FAHPA aura lieu lors d'une prochaine séance plénière.

Le bureau présente ses félicitations aux députées et députés récemment élus, qui sont nos camarades ici: M^{me} Salika Wenger, M. Pierre Vanek, M. Olivier Baud, M. Christian Zaugg, M. Jean-Charles Rielle, M. Alberto Velasco, M. Yves de Matteis, M. Mathias Buschbeck, M^{me} Sarah Klopmann, M. Michel Amaudruz, M. Thomas Bläsi, M. Christo Ivanov, M. Pascal Spuhler, M. Carlos Medeiros, M. Daniel Sormanni, M^{me} Danièle Magnin, M. Claude Jeanneret et M^{me} Sandra Golay. Nous leur souhaitons un magnifique mandat au sein du Grand Conseil de la République et canton de Genève! (*Applaudissements.*)

3. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale, en remplacement de M. Thierry Sticher, démissionnaire (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 130, lettre B).

M. Grégoire Carasso (S). Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous soumettre la candidature de notre collègue et ami Damien Gumy, titulaire d'un doctorat de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) – c'est donc un ingénieur «pointu» que nous avons l'honneur de vous présenter ce soir. Né à Fribourg en 1974, il représentera avec ses quatre collègues – si vous le voulez bien – le Conseil municipal au sein de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle. Je vous remercie d'avance de l'accueil chaleureux que vous voudrez bien réserver à sa candidature.

Le président. Il n'y a qu'un seul candidat; cette élection est donc tacite, selon la pratique habituelle du Conseil municipal.

M. Damien Gumy est élu. (Applaudissements.)

Décision de l'ACG concernant une subvention pour la réalisation
de locaux d'artistes

4. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises d'octroyer à la Ville de Genève, via le Fonds intercommunal, une subvention d'investissement pour la réalisation de locaux d'artistes (aménagements intérieurs et surélévation d'un bâtiment appartenant à la CIA) destinés au Groupement des usagers de la SIP (GUS), à concurrence d'un montant de 200 000 francs, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D-30.1).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	11 septembre 2013
Dossier communiqué le	:	20 septembre 2013
Délai d'opposition	:	4 novembre 2013

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le manque de locaux bon marché destinés à abriter des ateliers pour des artistes genevois est un problème récurrent à Genève. Dans ce contexte, la Ville de Genève a déposé fin 2010 devant le FI une demande pour une participation de ce dernier à des travaux destinés à la réalisation de locaux d'artistes dans un immeuble mis à disposition par la CIA et situé à Plainpalais (angle des rues du Colonel-Coutau et des Vieux-Grenadiers).

Ces travaux consistaient en une surélévation de deux étages du bâtiment, ainsi qu'à un certain nombre d'aménagements techniques (réfection de l'enveloppe thermique, des conduits d'eau, des colonnes de chute, de l'électricité, de la cage d'ascenseur, la mise aux normes de sécurité notamment).

Dans ce dossier, la Ville de Genève traite avec le Groupement des usagers de l'ancienne SIP, dont le but est de pérenniser la vocation culturelle des surfaces d'ateliers à loyer modérés en Ville de Genève. Après négociation avec la CIA, le GUS a obtenu un accord sur l'octroi d'un bail de 20 ans, reconductible de 5 ans en 5 ans. A noter que les frais de réaménagements intérieurs pour les ateliers d'artistes sont à la charge du GUS.

2. HISTORIQUE

La demande a été déposée en février 2011 auprès du FI, qui est entré en matière sur ce dossier, dans la mesure où les artistes concernés par ce projet sont originaires de toutes les communes du canton. Il a donc considéré que l'effet de débordement de ce projet satisfaisait le critère d'intercommunalité indispensable pour que le FI s'implique dans un dossier.

Ce dossier a vécu un certain nombre d'aller et retour entre FI et Ville de Genève, plusieurs points nécessitant des éclaircissements :

- Occupation des locaux : le Conseil du FI a tenu à s'assurer que ces locaux ne soient pas "monopolisés" par un petit nombre sur la durée. Des garanties ont donc été demandées/obtenues, afin d'assurer un tournus dans l'utilisation de locaux :
 - locaux accessibles à toute personne résidante sur le canton de Genève;

Décision de l'ACG concernant une subvention pour la réalisation
de locaux d'artistes

- o baux limités à terme fixe;
- o ateliers vacants annoncés sur le site internet du GUS et via les différentes associations culturelles présentes sur le canton de Genève;
- o attribution des locaux via une commission réunissant deux membres du Comité du GUS, un membre de l'association du GUS et deux acteurs extérieurs (dont un représentant des communes).
- o
- Usage des locaux : le FI a demandé que des règles précises d'utilisation soient édictées et qu'un bilan régulier des activités soit effectué (tous les 3 ans).
-
- Financement des travaux : le plan de financement se basait sur quatre piliers, apportant chacun Fr 200'000.--;
 - o la FPLCE (somme octroyée le 20.06.2011);
 - o la Ville de Genève (délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 20.03.2012);
 - o la Loterie romande (décision du 19.12.2012);
 - o l'ACG (via le FI).

Le FI a toujours lié son accord à la participation des trois autres entités. Le retrait de la LoRo, au printemps 2011, à la mise en suspens du dossier par la Ville de Genève (le 14.10.2011), le temps pour elle de rechercher un autre partenaire.... Soit en l'occurrence la LoRo, revenue dans le projet à fin 2012.

3. PARCOURS DU DOSSIER

La concertation culturelle a préavis favorablement ce dossier le 18 février 2011, puis le 2 septembre 2011.

Le FI, ayant obtenu les garanties demandées, son Bureau (en séance du Conseil du FI) a décidé de formuler un préavis favorable sur cette demande.

Le Comité ACG s'est prononcée en faveur de cette participation de Fr. 200'000.-- (unanimité moins une abstention) le 1^{er} juillet 2013.

Ce montant étant prélevé sur le budget 2013 ordinaire du FI, la décision est donc soumise au droit de veto des Conseils municipaux.

Cette proposition de dépense a été adoptée à l'unanimité moins 1 abstention par l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG, le 11 septembre 2013.

Le président. Concernant cet objet, nous procéderons de la manière suivante: si un membre du Conseil municipal souhaite prendre la parole, il ne peut le faire que pour déposer une résolution urgente par écrit, assortie d'une motion d'ordonnement – et cela, dans les quinze minutes qui suivent le début de nos travaux. Mais je constate que personne ne souhaite s'exprimer...

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

5. Questions orales.

Le président. Je rappelle que chaque membre du Conseil municipal dispose d'une minute pour poser sa question; le Conseil administratif a ensuite deux minutes pour répondre.

M. Rémy Burri (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne le stade de Varembeé. Depuis le début de la nouvelle saison de football, certains clubs ont fusionné. Or, j'ai été approché par des associations sportives qui dénoncent des problèmes de disponibilité concernant l'utilisation du stade, des douches, des WC, de la buvette, et j'en passe. Cela entrave la pratique de ces clubs sportifs, empêchés de s'entraîner correctement et d'organiser des matches dans des conditions acceptables. De plus en plus de jeunes fréquentent l'Olympique Genève FC, né de la fusion – d'ailleurs encouragée par la Ville – des trois clubs FC Saint-Jean, Athlétique Regina FC et CS Interstar. La problématique mérite donc notre attention, notamment en ce qui concerne le besoin de locaux exprimé par ce nouveau club.

Ma question est la suivante: Monsieur Kanaan, que comptez-vous entreprendre pour que ces associations, souvent composées de bénévoles, puissent proposer aux jeunes des entraînements et des activités sportives dans des conditions acceptables?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je réponds volontiers à M. Burri, car nous prenons la situation très au sérieux. A Varembeé – comme dans la plupart des centres sportifs de la Ville – nous sommes victimes du succès remporté par la pratique du sport dans notre canton, auprès des juniors comme des adultes. En soit, c'est une bonne nouvelle!

La fusion de deux des trois clubs mentionnés par M. Burri n'a pas été sans mal, les relations entre les clubs n'étant pas toujours simples... Le problème soulevé ici est objectivement dû au fait que nous manquons d'espaces disponibles et de temps pour satisfaire tous les besoins exprimés par les diverses associations concernées. Dans les centres sportifs, nous devons trouver un équilibre entre le besoin des clubs et ceux des personnes qui font du sport à titre individuel – et cela de manière générale, non pas spécialement pour le football.

Toutefois, les plaintes dont M. Burri se fait le relais sont quelque peu surprenantes. En effet, le Service des sports a reçu les représentants des clubs concernés en date du 13 septembre 2013, dans un climat positif; nous avons pris acte de leurs

demandes, tout en leur signalant que nous pouvions satisfaire à certaines mais pas à d'autres – ou pas tout de suite. Nous sommes donc surpris par cette démarche soudaine des clubs, qui revendiquent énergiquement des moyens importants sur un ton relativement impérieux.

Evidemment, nous sommes en contact avec eux et nous essaierons de trouver des solutions. Néanmoins, je me vois dans l'obligation d'annoncer que toutes leurs demandes ne trouveront pas réponse immédiatement, notamment quand ils réclament des budgets très importants. Nous ferons avec les budgets existants! Le cas échéant, j'informerai bien sûr la commission des sports de l'évolution de la situation; pour l'heure, Mesdames et Messieurs, je puis vous assurer que nous ferons tout pour calmer le jeu.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Elle concerne le restaurant scolaire de l'Europe. Nous avons appris que le Service de la consommation et des affaires vétérinaires de l'Etat dénonçait depuis plusieurs années des problèmes de manque d'hygiène dans cet établissement. Il convient de préciser que ce dernier a passé d'un rythme de 600 à plus de 1000 repas servis par jour. Or, pour l'instant, aucune décision n'a été prise pour mettre en conformité ce restaurant scolaire... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, comme je vous l'ai déjà signalé gentiment, si vous voulez discuter, vous êtes priés de sortir de cette salle. Je pense que nous avons beaucoup de choses à nous dire, aujourd'hui. Il est notamment intéressant d'écouter les questions orales et leurs réponses; en effet, c'est l'une des principales actions que nous menons en faveur de nos concitoyens, puisqu'à cette occasion nous transmettons leurs demandes. Nous devons donc faire silence et écouter les orateurs. Ceux qui n'y trouvent pas grand intérêt sont priés d'aller dehors pour bavarder!

M. Daniel Sormanni. J'aimerais savoir ce qui se passe avec le restaurant scolaire de l'Europe. Pourquoi la Ville de Genève n'a-t-elle pas pris les mesures nécessaires demandées depuis plusieurs années par les services de l'Etat compétents? Et cela, au risque que cet établissement doive fermer ses portes! Ma deuxième question a trait à la même problématique: au cas où il fermerait, que pense en faire la Ville? Entend-elle transférer son activité à une chaîne de restauration rapide? Pour ma part, je le déplore. Je rappelle que ce restaurant scolaire emploie trois cuisiniers, deux aides, ainsi qu'un certain nombre d'employés et de bénévoles qui servent quotidiennement 1000 repas.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} Alder vous répondra demain.

M. Simon Brandt (LR). Ma question concerne Naxoo. Elle s'adresse à M^{me} Salerno, qui est absente, mais j'espère qu'un membre présent du Conseil administratif la lui transmettra.

J'ai lu hier sur des blogs où il est question des technologies de l'information en Suisse romande que, comme prévu, Naxoo commencera à faire migrer la totalité de ses clients de télévision numérique auprès d'UPC Cablecom dès le mois de novembre 2013. Ma question est donc la suivante: étant donné qu'un référendum est pendant, que se passera-t-il dans quelques mois, quand nous voterons? Une fois réalisée la migration de tout le fichier des clients qui rapportent le plus d'argent, la société Naxoo perdra une bonne partie de sa valeur. Quelles mesures M^{me} Salerno compte-t-elle prendre pour protéger les intérêts de la population – et, surtout, les intérêts financiers de la Ville de Genève, dans cette affaire?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Nous vous répondrons demain, Monsieur Brandt.

M. Robert Pattaroni (DC). Ma question s'adresse au magistrat chargé des travaux, M. Pagani. A la hauteur du 53, route de Frontenex, se trouve un superbe cèdre. Au pied de cet arbre, il y avait un banc, mais il a été enlevé. Je devine pourquoi – mais j'espère que vous ne me confirmerez pas la justesse de mon hypothèse, Monsieur le conseiller administratif...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je profite de cette question pour vous informer de la politique adoptée par la délégation à l'aménagement du territoire, pas plus tard que la semaine dernière.

Nous avons défini un certain nombre de secteurs où nous prendrons des mesures pour protéger l'ensemble des bancs publics – de mémoire, il y en a environ 500. Dans d'autres périmètres plus dispersés, nous rapatrierons les bancs historiques; je pense que celui dont parle M. Pattaroni en fait partie. En tout cas, certains bancs «protégés» ont été enlevés pour être réparés, car nous entendons procéder à des «mesures curatives» en la matière.

Mais j'affinerais ultérieurement ma réponse concernant ce banc précis, Monsieur le conseiller municipal. Vous ne saviez peut-être pas que nous répertorions

actuellement tous les bancs publics de manière systématique, afin de pouvoir appliquer notre politique banc par banc, pour ainsi dire!

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif en général; elle était initialement destinée à la maire mais, comme elle n'est pas là, quiconque voudra bien y répondre en sera félicité!

Lors des dernières palinodies budgétaires cantonales, 300 000 francs ont été supprimés de la ligne correspondant au financement du Bureau des préposées à la protection des données et à la transparence (PPDT) selon la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD). Ces 300 000 francs finançaient des postes administratifs nécessaires au fonctionnement du PPDT, qui ne peut assumer ses tâches au service du public et des citoyens – donc à notre service – s'il en est privé.

Seule explication donnée pour justifier cette amputation budgétaire: «l'arrogance de la préposée»! On peut comprendre que la majorité sortante – et en partie sortie – du Grand Conseil n'ait aucune envie de développer l'information publique sur le fonctionnement de l'Etat et l'application des lois...

Je rappelle toutefois que, si nous avons pu avoir connaissance, en tant qu'élus de la Ville, de la convention d'actionnariat qui lie – ou qui ligote – notre municipalité à UPC Cablecom, c'est grâce au fait que notre regrettée collègue Silvia Machado et *Le Courrier* ont fait appel au PPDT pour qu'il recommande au Conseil administratif de nous transmettre le document en question. Le Conseil administratif s'est d'ailleurs exécuté de bonne grâce, ce dont je le remercie.

Ma question est donc la suivante: dans ce cas qui en reflète bien d'autres – notamment en matière de politique culturelle et de politique sociale – serait-il concevable que la Ville prenne le relais d'un Canton défaillant et réfractaire face à la nécessité d'assumer ses propres obligations, et qu'elle finance elle-même le secrétariat administratif du PPDT à hauteur de 300 000 francs? Cela, en partant du principe que le Conseil administratif et le Conseil municipal, tout comme les citoyens, sont attachés au principe de la transparence et à la nécessité d'informer le public.

Le président. Il vous sera répondu demain, Monsieur le conseiller municipal.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M. Barazzone. J'aimerais revenir sur le souci des habitants de la rue du Perron au sujet de la déchetterie qu'il est prévu d'y installer. Monsieur le magistrat, vous m'avez gen-

timent répondu il y a un mois que vous ne saviez pas de quelle nature serait cette déchetterie, ni si elle serait enterrée ou pas. Pourriez-vous nous communiquer aujourd'hui des détails supplémentaires sur votre projet, voire des plans? Cela permettrait à chacun de comprendre de quoi il retourne. Je vous en remercie d'avance!

Le président. M. le magistrat Barazzone vous répondra demain, Madame la conseillère municipale.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à la magistrate M^{me} Salerno, qui n'est pas là ce soir. Elle concerne ce que l'on appelle l'«e-finance», à savoir le paiement des factures par internet et non plus par bulletin de versement. J'aurais aimé avoir son avis là-dessus. Comment l'administration compte-t-elle participer au développement de ce dispositif? J'aurai peut-être une réponse demain... Mais s'il y a un autre magistrat spécialisé dans la gestion informatique des factures de l'administration, je l'écouterai bien volontiers!

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur Genecand.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse au magistrat en charge des travaux. Elle porte sur certains aménagements au sujet desquels je serais heureux de bénéficier de ses éclaircissements. Je crains cependant qu'il ne s'agisse là de questions déjà posées dans cette enceinte, mais hélas restées sans réponse...

En premier lieu, je me réfère à la rue Etienne-Dumont. Au début de l'année 2013, on nous a annoncé qu'une proposition nous serait soumise, afin que nous nous prononcions sur les mesures à prendre après les travaux effectués dans cette rue l'année dernière – lesquels sont insatisfaisants, puisque le revêtement fait totalement défaut. Nous sommes déjà au début du mois d'octobre, et nous attendons toujours cette proposition... J'aurais aimé savoir dans quels délais il est prévu de nous la soumettre.

Dans la foulée, j'ai une seconde question à poser concernant cet autre axe important qu'est le boulevard Jaques-Dalcroze. Là aussi, des travaux ont été entrepris mais pas terminés, une partie des passages piétons ayant été éventrés au niveau des bornes centrales, jamais remplacées.

Je serais ravi que le magistrat en charge des travaux nous apporte les compléments d'information que nous sollicitons au sujet de ces deux emplacements.

Le président. Le magistrat Pagani vous répondra demain, Monsieur Subilia.

M^{me} Patricia Richard (LR). Ma question s'adresse également à M. Pagani. La Ville réalise actuellement les travaux votés dans le cadre de la proposition PR-912 pour la sécurisation des itinéraires scolaires de l'école des Genêts. Or, mon amie Maryse et moi serions très curieuses de savoir qui a pu déplacer sur le trottoir de gauche la zone bleue de stationnement initialement aménagée à la hauteur des 15, 17, 21 et 23, chemin des Colombettes. Cela obstrue complètement le seul et unique accès qu'auraient les pompiers à l'immeuble situé à cet endroit! Le concierge s'en étant aperçu, il a appelé la Ville en urgence pour faire redéplacer cette zone bleue.

Ma question est triple: j'aimerais savoir qui a pu autoriser ce déplacement en bloquant un accès pour les pompiers, combien cela a coûté, et à qui.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Le lendemain même, j'ai été alerté au sujet de cette anomalie, de ce couac. Au nom de l'administration, Mesdames et Messieurs, je vous prie de nous en excuser. Tout a été réglé dès le surlendemain. Si vous voulez savoir combien cela a coûté, Madame Richard, je peux effectuer une recherche – mais il coûtera plus cher de savoir combien cela a coûté que d'avoir rectifié la situation! Le cas échéant, je poserai la question à mes services et je vous répondrai ultérieurement.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Alder, chargée de la gestion des bâtiments scolaires en Ville de Genève. Comment se fait-il que, dans une école primaire, un appartement de fonction destiné à un responsable de bâtiment plus prosaïquement appelé «concierge» reste inoccupé depuis plus d'une année, si je ne m'abuse, voire même depuis presque deux ans? Cela, au prétexte un peu léger que le cahier des charges de ce genre de personnel subira des modifications avec l'introduction du mercredi matin d'école. Alors que Genève connaît actuellement une crise du logement aiguë, il semblerait que ce problème pourrait aisément être résolu par l'ajout d'une clause dans le contrat dudit personnel.

Ma question est donc la suivante: combien de temps encore ce bel appartement de quatre ou cinq pièces, situé au-dessus de la ludothèque de l'école Le Corbusier, restera-t-il inoccupé?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour votre question. Vous faisiez partie de la commis-

sion de la cohésion sociale et de la jeunesse et vous étiez présidente de celle des finances, lorsque j'ai présenté le budget 2014 de mon département. Dans ce contexte, j'ai expliqué que le cahier des charges des responsables de bâtiments scolaires avait été intégralement revu et leurs charges adaptées en fonction des métrés. Telle est la raison pour laquelle six nouveaux postes ont été prévus, dont trois seront pourvus au moyen des sommes disponibles au service concerné, les trois autres figurant au budget 2014.

Avant de pouvoir nommer des responsables de bâtiments scolaires fixes selon ce nouveau cahier des charges, il nous paraissait important, au vu de ce qui précède, de suspendre l'engagement de ce type de personnel. La personne qui occupera l'appartement de fonction auquel vous avez fait allusion, Madame Rouillet, sera donc désignée dans les meilleurs délais.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Elle concerne un événement précis, qui a touché un enfant brusquement refusé au parascolaire des Croupettes. Il s'y rendait déjà l'année passée, en compagnie de sa sœur aînée. Or, cet enfant a un problème de santé et suit un enseignement spécialisé; le parascolaire lui donne l'occasion d'avoir un contact avec son quartier, tout en permettant à la mère d'assumer un travail à temps partiel.

Un jour de la semaine dernière, le parascolaire a refusé d'accepter cet enfant, aussitôt renvoyé avec la personne qui l'avait amené. Et cela, sans que les parents en soient avertis! C'est l'entreprise de transport de la Fondation Foyer-Handicap qui les en a informés. Le père, affolé, s'est immédiatement rendu sur place, mais personne du parascolaire ne savait où se trouvait son fils. Sa sœur, déjà préoccupée par la santé de son frère, a été choquée.

Les inscriptions au parascolaire ayant lieu au mois de mai, si la structure en question ne peut plus s'occuper d'un enfant en cours d'année, n'y a-t-il pas une manière plus adéquate d'élaborer une solution, au lieu de lui fermer la porte en plongeant dans l'angoisse une famille déjà durement confrontée à la vie avec un enfant différent des autres? Madame Alder, pouvez-vous intervenir pour remédier à cette situation et vous assurer qu'un tel cas ne puisse plus jamais se reproduire?

(La présidence est momentanément assurée par M. Olivier Baud, vice-président.)

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, sachez que j'ai été mise au courant de la situation par la famille de cet

Questions orales

enfant. J'ai immédiatement demandé que l'on me fasse un rapport sur les faits. Je vous répondrai demain, sur la base des nouveaux éléments que j'aurai reçus entre-temps.

M. Laurent Leisi (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne le Théâtre du Galpon. Après deux ans d'interrogations restées sans réponse, j'aimerais savoir si les autorisations nécessaires en matière de sécurité contre le feu ont enfin été délivrées par le Service de la police du feu du Département cantonal de l'urbanisme. C'est une condition incontournable pour que ce théâtre soit mis en conformité avec les normes en vigueur concernant la sécurité de ses utilisateurs. N'oublions pas que le Théâtre du Galpon est sous la responsabilité de la Ville de Genève. J'aimerais bien avoir une réponse à ce sujet!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. D'après les informations qui m'ont été données récemment, la mise en conformité du Théâtre du Galpon qui conditionne l'autorisation d'exploitation de ce lieu a été effectuée. Par conséquent, le Service de la police du feu du Canton devrait maintenant donner son feu vert. C'est la seule réponse que je puisse vous donner en l'état actuel de ma connaissance du dossier, Monsieur le conseiller municipal.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Le quai Wilson est le seul à accueillir des bateaux derrière une digue de gros cailloux. Serait-il possible de poser une barrière pour séparer la jetée plate comme un trottoir située autour des bateaux de la digue de protection? Il s'agit d'empêcher les gens qui viennent passer d'agréables moments au bord du lac d'envahir les bateaux et de causer toutes sortes de déprédations qui dérangent leurs propriétaires.

Ces derniers paient une redevance pour l'emplacement qu'ils occupent sur l'eau, ainsi que pour l'électricité qu'ils utilisent. A l'heure actuelle, les diverses forces de sécurité – des entreprises privées, du Canton ou de la Ville – sont pré-occupées par cette situation qui les oblige à intervenir sans arrêt. Il suffirait de mettre une barrière pour stopper l'affaire, comme on dit!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. L'affaire des barrières de notre rade agréées par la Commission des monuments, de la nature et des sites est une grande saga! Une série de barrières a déjà été placée du côté des Pâquis, mais elles causent des difficultés techniques et des problèmes de sécurité assez imaginables. A ma connaissance, il existe une politique visant à clore les jetées

destinées à l'amarrage des bateaux privés – et non les jetées ouvertes au public, je le précise bien.

J'espère comme vous qu'il sera un jour mis fin à cette saga, Monsieur Pastore! Toujours est-il que cela dépend du Canton, je vous le rappelle... Tout ce qui ressort des aménagements sur l'eau – donc également les questions d'amarrage – relève des compétences de l'Etat – ce qui n'empêche pas que je m'emploie comme vous à trouver une solution.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle concerne les chiens appartenant à des races dites dangereuses, qui devraient normalement porter une muselière sur le territoire de la Ville de Genève. Or, je constate que c'est de moins en moins le cas. Ma question est simple: le nombre d'amendes infligées par la police municipale aux propriétaires de ces chiens dangereux sans muselière a-t-elle augmenté ou diminué?

Le président. M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone vous répondra demain, Monsieur Buschbeck.

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s'adresse également à M. Barazzone. Elle concerne les berges du Rhône – et plus précisément la zone située à la hauteur du nant de Cayla, voire jusqu'au pont de Sous-Terre. Depuis longtemps, les habitants se plaignent constamment des déchets et autres saletés qui jonchent ces sentiers. Comme il n'y a ni poubelles ni conteneurs, les personnes déjà peu enclines à adopter un comportement respectueux de la propreté des lieux sont quasiment incitées à jeter tous leurs détritrus par terre!

Le Service Voirie-Ville propre s'occupe-t-il de ce problème? Nous avons vaguement entendu dire que cette tâche était confiée à des personnes engagées dans le cadre des emplois de solidarité (EdS). Je souligne que la même question a déjà été posée par ma collègue Marie Barbey. J'aimerais donc savoir quelle suite a été donnée à ce dossier depuis lors.

Le président. M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone vous répondra demain, Monsieur Bertinat.

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question est double et s'adresse à la fois à M^{me} Sandrine Salerno et à M. Sami Kanaan, conseillers administratifs – excusez-moi pour le langage non épïcène!

Les séances du Conseil municipal sont fixées longtemps à l'avance par le bureau. Or, Monsieur Kanaan, le vernissage de la Fureur de lire a lieu aujourd'hui à 18 h 30 à la Maison communale de Plainpalais; n'aurait-il pas été possible de le fixer à 19 h 15, après la fin de notre première séance plénière?

Je passe à la seconde partie de ma question, qui s'adresse à M^{me} Salerno. La remise du prix Martin Ennals a lieu aujourd'hui également, à 18 h à Uni Dufour – toujours pendant les travaux de notre délibératif! Cette cérémonie n'aurait-elle pas pu être programmée un lundi, comme les années précédentes? Je signale que les conseillers municipaux peuvent être intéressés, peu ou prou, par ces deux manifestations respectivement culturelle et humaniste...

Le président. Il vous sera répondu demain, Monsieur Rumo.

M. Christo Ivanov (UDC). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle concerne le périmètre comprenant la place des Augustins, le parc des Minoteries, le sous-sol des habitations du bloc des Minoteries, la rue Dancet, le petit parc situé derrière et la rue Masbou – à savoir la rue piétonne qui longe Plainpalais Centre. Ce quartier est envahi de squatteurs, de vendeurs de boulettes de crack et j'en passe. A quand une amélioration de l'ilotage et un partage des tâches avec la gendarmerie? La population est exaspérée!

Le président. M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone vous répondra demain, Monsieur Ivanov.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Pendant l'orage de grêle du mois de juin dernier, les ampoules de toutes les lampes publiques situées autour de la place des Grottes, où se tient le marché, ont sauté. Comme la nuit tombe de plus en plus tôt, je me demandais s'il avait été prévu de les remplacer, afin de rendre les lieux à nouveau agréables.

Le président. M. le conseiller administratif Rémy Pagani vous répondra demain, Madame Courvoisier.

M. Lionel Ricou (DC). Ma question s'adresse principalement à M^{me} Alder. Lors de la dernière séance de la commission des arts et de la culture, nous avons

abordé la question de l'annexe de Conches du Musée d'ethnographie. Le musée rénové ouvrira bientôt ses portes – dans une année, en principe – et cette annexe sera vraisemblablement fermée; du moins, les activités qu'elle accueillait seront transférées dans les nouveaux locaux. On nous a annoncé qu'elle serait affectée à un programme «culture et familles». J'aurais souhaité en savoir plus à ce sujet.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette bâtisse de Conches. Effectivement, mon collègue Sami Kanaan, en charge de la culture, et moi-même, en charge de la petite enfance, travaillons actuellement sur un projet lié à l'éveil culturel. Sa réalisation sera assurée en cogestion par nos deux départements. Lorsqu'il sera totalement abouti, vous en serez évidemment informés.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle porte sur le Pavillon de la danse. Je rappelle que le crédit y afférent, voté à l'unanimité par la commission des arts et de la culture et à la majorité par le Conseil municipal à la faveur de la proposition PR-873, devait permettre l'ouverture d'un concours et l'étude du projet.

Hier, le projet primé a été rendu public. Il prévoit un très beau pavillon en bois, lumineux. Or, nous avons appris que sa réalisation n'était prévue que pour l'année 2018. Pourquoi attendre encore cinq longues années avant que ce pavillon ne voie le jour? J'aimerais connaître la raison de ce tempo assez lent, alors même que la danse à Genève mériterait peut-être une petite accélération...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, vous avez en tout cas raison sur un point: il s'agit d'un projet magnifique. L'écho de presse était très bon, aujourd'hui!

Le Conseil municipal a déjà émis à plusieurs reprises le souhait que le Pavillon de la danse soit réalisé dès que possible. En effet, nous le devons à cette discipline artistique très florissante dans notre cité. Comme je ne manque jamais de le rappeler, près de la moitié des compagnies au bénéfice d'une convention avec Pro Helvetia – six sur treize – sont actives à Genève. Nous avons donc un riche terreau en matière d'art chorégraphique.

Cependant, Mesdames et Messieurs, il faut tenir compte également des arbitrages du Conseil administratif. Sur demande du Conseil municipal, nous avons dû réduire la voilure dans la planification de nos investissements, comme vous l'aurez constaté en consultant le plan financier d'investissement (PFI). Il est

évident que, si nous avons l'opportunité de construire ce pavillon plus vite que prévu, nous le ferons! Il continue en tout cas à faire partie de nos priorités.

Le respect de la limite des investissements fixée à 130 millions de francs nous obligeait cependant à faire certains choix, cette année; comme vous le savez, nous reprenons le PFI chaque année. En tout cas, le travail des services de M. Pagani se poursuivra sur la base du projet de pavillon de la danse qui vient d'être primé; je sais mon collègue motivé pour faire avancer le dossier. Dès que possible, il est clair que nous proposerons au Conseil municipal un projet de réalisation.

(La présidence est reprise par M. Pascal Rubeli, président.)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse au magistrat en charge de la culture. C'est avec plaisir que je découvre que le projet de Pavillon de la danse avance, car il nous tient à cœur, à Ensemble à gauche.

Néanmoins, je m'interroge au sujet de sa gouvernance. Certes, une association s'est battue pour que cet outil artistique existe, de même qu'un comité s'est battu et continue de se battre pour que la Nouvelle Comédie voie le jour. Faut-il pour autant confier la direction du Pavillon de la danse à l'association en question, sans mise au concours préalable? Je rappelle qu'il existe une multiplicité et une grande variété de compagnies de danse contemporaine à Genève. Pourrions-nous savoir quel type de gouvernance est prévu dans le nouveau pavillon? Et pourquoi n'y aura-t-il pas de mise au concours?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, vous posez une très bonne question. Cela dit, vous établissez une comparaison que je me dois de corriger.

L'Association pour la danse contemporaine (ADC), puisque c'est d'elle qu'il s'agit, n'est pas un simple comité qui lutte pour la réalisation du Pavillon de la danse. C'est une plateforme de travail dont le mandat – grâce aux subventions de la Ville généreusement votées, et avec raison, par le Conseil municipal – consiste à soutenir le développement de la danse contemporaine en général.

Aujourd'hui, l'ADC exploite la salle des Eaux-Vives avec succès. Elle y accueille l'actualité de la danse contemporaine genevoise de manière très large et pluraliste, avec des spectacles qui remportent un franc succès. Si certaines compagnies souhaitent travailler autrement, c'est leur choix! L'ADC, elle, a le mandat et la responsabilité d'ouvrir ses portes à l'ensemble du milieu chorégraphique –

aussi bien du côté de la relève que des professionnels confirmés. Comme je l'ai dit, nous avons la chance d'avoir à Genève un terreau chorégraphique très riche.

Mais nous manquons d'espace! D'ailleurs, l'ADC et les compagnies les plus connues mènent dans ce contexte une juste bataille, afin que l'on ne se contente pas d'une seule scène pour la danse, mais que cet art trouve également sa place sur d'autres scènes déjà existantes. Lors des Rencontres théâtrales organisées par le département de la culture et du sport, ce thème était récurrent; on en trouve un écho sur le site de cet événement. Les compagnies estiment à juste titre qu'elles ne doivent pas être confinées dans un seul coin. Elles ont besoin d'une scène dédiée à la danse, mais aussi d'une ouverture sur les arts de la scène en général dans d'autres institutions culturelles du canton. C'est déjà une réalité lors de La Bâtie-Festival de Genève mais, durant tout le reste de l'année, leur présence est un peu timide sur les autres scènes.

L'ADC a un mandat très large, Madame Pérez. Le comité dont vous avez parlé à propos de la Nouvelle Comédie a certes fourni un énorme travail; son objectif est de représenter le milieu professionnel concerné sans être subventionné – je crois que ses membres perçoivent des jetons de présence, mais c'est tout – non pas de constituer une plateforme accueillant par ailleurs des compagnies théâtrales.

On peut faire le bilan des activités de l'ADC, mais elle a fait ses preuves à la salle des Eaux-Vives. Elle sera donc reconduite dans sa fonction au Pavillon de la danse – c'est en tout cas la proposition que je ferai – puisque nous entendons y transposer, dans de bien meilleures conditions, les activités chorégraphiques qui se déroulent actuellement à la salle des Eaux-Vives.

Cela nous donnera l'occasion de mettre à jour la convention de subventionnement de l'ADC en insistant – même si je sais que ses responsables en sont déjà convaincus – sur la nécessité d'ouverture et de pluralité. Ce n'est pas que l'ADC n'assume pas encore cette dimension, mais nous la fixerons clairement dans les termes du contrat.

J'en viens à une question de principe qui concerne tous les subventionnés de la Ville. Il est tout à fait justifié de se la poser, d'ailleurs elle donne lieu à un débat intéressant: quelles sont les limites de nos exigences en matière de renouvellement des directions au sein des organismes subventionnés? Jusqu'à présent, nous devons intervenir directement en ce qui concerne les organismes vraiment institutionnels; nous le faisons progressivement: au Théâtre du Grütli c'est déjà le cas, ainsi qu'au Théâtre de l'Orangerie et à la Comédie bien sûr.

Cependant, nous devons encore finaliser la mise au point de ces règles. La question des théâtres dits indépendants se pose potentiellement pour le Théâtre du Galpon et le Théâtre du Loup. Leur cas n'est pas simple; jusqu'ici, nous les avons toujours considérés comme des associations indépendantes dont la Ville

soutenait un projet tout en garantissant leur autonomie de gestion. Cependant, pour prendre l'exemple du Théâtre du Loup, nous avons introduit dans la nouvelle convention une clause stipulant clairement qu'il faudra entamer une réflexion sur la manière de renouveler l'équipe dirigeante – je précise qu'il ne s'agit pas d'une seule personne.

Cette problématique est pertinente, mais il faut la séparer du fait que l'ADC, pour l'instant, peut assumer en toute légitimité la gouvernance du Pavillon de la danse – moyennant bien sûr une mise à jour de la convention qui la lie à la Ville.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle concerne le quartier situé autour de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Le 20 septembre 2013, dans la *Tribune de Genève*, on pouvait lire que la situation est très difficile dans ce périmètre, car il n'y aurait que 10 WC pour près de 2000 fêtards! D'où les fortes odeurs d'urine. Ma question est double. Premièrement, que font les agents de police municipaux (APM)? Les gérants des établissements concernés disent qu'ils ne les voient pas souvent circuler. Surtout en fin de soirée, il serait souhaitable qu'ils soient présents pour mettre un peu d'ordre. Deuxièmement, Monsieur le magistrat, quelles mesures proposez-vous pour régler ce problème?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, s'agissant de la police municipale, je peux vous dire que vous vous trompez fortement! Depuis le 1^{er} juin 2013, plus de 2000 heures ont été consacrées à des patrouilles, notamment aux abords de bistrotts qui posent un certain nombre de problèmes, comme à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Plus de dix APM en moyenne ont circulé chaque jeudi, vendredi et samedi soir, uniquement pour effectuer cette tâche. Voilà pour ce qui est de la présence policière.

Je rappelle au passage que les quartiers problématiques sont au nombre de quatre: les Pâquis, la Vieille-Ville – Esther Alder et moi-même avons d'ailleurs mené un projet-pilote dans ce périmètre – les Eaux-Vives et les alentours de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

En ce qui concerne les toilettes publiques, il n'est pas question d'en mettre dans la rue pour satisfaire les besoins des fêtards! Ce serait créer un appel d'air et les inciter à faire pire qu'ils ne font déjà. La collectivité publique n'a pas pour rôle de pallier le manque de toilettes dans les établissements publics des quartiers. La situation actuelle s'explique assez simplement: certains d'entre eux étaient autrefois des épiceries ou des arcades commerciales sans WC, avant de devenir des établissements publics où l'on sert notamment des boissons alcoolisées, ce qui donne envie aux gens d'aller ensuite faire leurs besoins quelque part.

S'agissant des «urineurs», contrairement à ce que mentionnait l'article de la *Tribune de Genève* du 20 septembre 2013, les APM sanctionnent les abus. Le samedi suivant la publication de cet article – mais également le samedi auquel il se rapporte – plus de 14 sanctions ont été imposées à des personnes qui avaient uriné sur la voie publique, en particulier dans les rues adjacentes comme la rue Bergalonne. C'est donc une vraie priorité pour mon département. Nous n'avons pas de baguette magique pour régler le problème d'un coup, mais nous avons pris des mesures pour sanctionner les urineurs.

J'ai présenté aujourd'hui à la presse le dispositif que nous avons mis en place depuis cet été. Il consiste à envoyer des APM sur le terrain les jeudis, vendredis et samedis, et à agir en partenariat avec les cafetiers-restaurateurs et les autres acteurs institutionnels – à commencer par le Canton, dont différents services sont impliqués: le Service du commerce, le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), ainsi que le Service des contraventions.

Concrètement, nous avons mis au point un logiciel qui nous permet de récolter des informations, de les traiter et de les mettre en lien avec tous les acteurs concernés. Je vous donne un exemple. Avant le 1^{er} juin 2013, à la rue de l'Ecole-de-Médecine, il pouvait arriver – situation cocasse! – que le tenancier d'un établissement ne soit informé des déprédations et autres problèmes causés par ses propres clients que plusieurs mois, voire des années après la constatation des faits. Nous avons connu le cas d'un établissement dont le responsable se plaignait d'avoir reçu une amende d'ordre, puis une ordonnance pénale, deux ans après les faits!

Il est bien évidemment inutile d'attendre aussi longtemps pour résorber des problèmes qui se posent au quotidien. Grâce au nouveau système, l'APM qui constate une infraction ou un problème d'ordre général dans la rue crée une fiche qui est ensuite intégrée dans le logiciel en question. Cela qui permet à tous les acteurs concernés – y compris les APM qui passeraient sur les lieux deux heures plus tard ou le jour suivant – ainsi qu'à l'ensemble des services de l'administration municipale et cantonale de croiser toutes les informations nécessaires pour prendre une décision.

Voilà pour ce que j'appellerais la «partie facile» du travail. Car le plus difficile reste à faire! Toutes les informations compilées doivent ensuite être traitées. Si j'ai bonne mémoire, nous avons effectué plus de 700 contrôles pour nous assurer qu'il y avait des responsables dans les établissements et que les conditions que nous avions fixées étaient respectées. Il faudra maintenant traiter l'information recueillie – nous le ferons durant l'hiver – afin d'apporter une réponse ciblée en ce qui concerne certains établissements en particulier.

L'une des mesures à prendre porte sur l'insonorisation – elle concerne plutôt le département de M. Pagani, mais nous travaillons en collaboration sur ces pro-

blématiques. D'autres mesures concernent spécifiquement les terrasses puisque, depuis le 1^{er} janvier 2010, la Ville est compétente pour octroyer l'autorisation de leur exploitation.

A ce propos, il est important de noter qu'une mesure précise prise sur une terrasse de la Jonction peut s'avérer inefficace aux Eaux-Vives, par exemple. Nous devons donc procéder au cas par cas, car si nous imposons des mesures générales abstraites à tous les établissements, d'une part, nous susciterons la colère de leurs tenanciers et, d'autre part, nous ne parviendrons pas à responsabiliser et à sanctionner vraiment ceux qui ne jouent pas le jeu.

Affaire à suivre, donc! On bosse, avec mon collègue Rémy Pagani! Nous voulons faire en sorte de trouver des solutions. Nous n'avons pas de baguette magique, mais les mesures prises sont déjà un bon début pour endiguer le phénomène.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. En juin dernier, je lui ai envoyé un courriel, photos à l'appui, au sujet de l'état de la chaussée et des écoulements d'eaux usées à la rue du Prieuré. Lors des dernières séances plénières, je l'ai interrogé sur ce point et il m'a promis une réponse rapide. Or, les habitants du quartier continuent à se plaindre! Ils désespèrent car, depuis le mois de juin, toujours rien n'a été fait! Comme sœur Anne, on ne voit rien venir! Nous aimerions donc avoir des nouvelles concernant l'état de cette chaussée et savoir quand des réparations pourraient être envisagées.

Le président. Il vous sera répondu demain, Madame Luiset.

M^{me} Annina Pfund (S). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Elle concerne la Nouvelle Comédie, dont nous avons lu dans la presse qu'elle n'ouvrirait pas ses portes avant 2020 ou 2021. Nous aimerions avoir de plus amples informations à ce sujet, et même des garanties! Que signifient ces évaluations de dates? Que nous n'aurons de Nouvelle Comédie qu'en 2020 ou en 2021? Risquons-nous de devoir attendre jusqu'en 2022 ou 2023? Quid d'un financement partiel par le Canton? Pouvons-nous être sûrs qu'il assumera entre 45% et 50% du coût total? Je rappelle qu'il était estimé à 90 millions de francs, mais je suppose que ce montant ne sera pas suffisant pour couvrir les frais de construction si les travaux ne débutent qu'après 2018.

Par ailleurs, l'ancienne Comédie est dans un état problématique. Le sol sur lequel jouent les acteurs ne supporte que 200 kilos par mètre carré! Il me semble

donc que, si nous retardons la construction de la Nouvelle Comédie, il faudra impérativement procéder à d'importants travaux dans l'«ancienne» Comédie.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je vous remercie de votre question. Pour répondre, je citerai à nouveau le PFI. Je sais bien que le groupe socialiste n'était pas très chaud face à la restriction des investissements, mais le Conseil administratif a pris au sérieux la demande exprimée dans ce sens par la majorité du Conseil municipal. Nous avons donc procédé à des arbitrages douloureux.

Il est vrai que, dans un premier temps, nous avons été obligés de reporter le projet de la Nouvelle Comédie. Je le regrette autant que vous, Madame Pfund, mais nous ne pouvons pas tout réaliser en même temps!

Il y a tout de même une bonne nouvelle: le Canton – en tout cas au niveau du Conseil d'Etat in corpore, mais pas encore du Grand Conseil, on est bien d'accord – m'a fait savoir par un communiqué qu'il était pleinement partenaire du projet et qu'il assumerait la moitié de la facture concernant l'investissement nécessaire pour la construction. C'est vraiment une très bonne nouvelle! Cela étant, le Conseil d'Etat nous a aussi signalé qu'il ne pourrait pas participer avant 2018 au plus tôt.

Pour notre part, nous continuons à travailler sur le projet actuel, qui n'est pas encore tout à fait prêt – notamment au niveau du cahier des charges et de la facture – mais que nous achèverons bientôt. Nous continuerons à chercher à élargir le soutien nécessaire à ce projet, car il serait effectivement regrettable qu'il y ait un énorme trou devant la future gare de la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Si les années à venir le permettent, en termes d'investissement, il est évident que nous réaliserons la Nouvelle Comédie dès que possible. Je me réjouis donc de pouvoir avancer sa construction grâce au soutien d'une majorité du Conseil municipal! (*Brouhaha.*)

Le président. C'est parfaitement intenable, Mesdames et Messieurs! Je vous l'ai déjà dit: si vous voulez discuter, faites-le à l'extérieur, afin que, dans cette enceinte même, nous puissions travailler tranquillement ensemble.

Je tiens à saluer à la tribune du public notre ancien et excellent collègue Georges Queloz. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Wisard (Ve). Ma question s'adresse au magistrat Rémy Paganì. La commission des travaux et des constructions ainsi que notre plénum

Questions orales

ont travaillé dans l'urgence, afin d'adopter le crédit de plus de 24 millions de francs demandé dans la proposition PR-949 en vue de rénover l'école des Crêts-de-Champel. Il devait être accepté avant l'été et ce fut le cas. Or, je me suis rendu sur place l'autre jour et j'ai constaté que les travaux n'avaient même pas commencé. Monsieur Pagani, pourquoi la Ville de Genève n'a-t-elle pas ouvert le chantier de rénovation de l'école des Crêts-de-Champel?

Le président. Il vous sera répondu demain, Monsieur Wisard.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question est en fait un rappel. Lors de la précédente séance plénière du Conseil municipal, j'ai demandé à M. Pagani ce qu'il en était de l'Hermitage, cet établissement hôtelier situé à la rue de la Tour-Maîtresse. Fermé depuis plus de cinq ans, il reste totalement inoccupé. Je m'en inquiète, car j'ai l'impression que cette affaire est bloquée. Au vu de la crise du logement que nous connaissons à Genève et qui touche aussi bien les jeunes que les moins jeunes, je m'interroge: pourquoi tous ces logements potentiels – puisqu'il s'agissait d'un hôtel – restent-ils indisponibles?

J'attends une réponse du département des constructions et de l'aménagement. Je sais que vous n'êtes pas le seul concerné, Monsieur Pagani, puisque le Canton l'est aussi, mais j'aimerais que vous creusiez la question pour nous donner les réponses qu'il convient.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai déjà répondu à M. Lathion, mais il me semble qu'il n'était pas présent à ce moment-là. L'état de ce bâtiment situé à la rue de la Tour-Maîtresse me scandalise autant que vous, Monsieur le conseiller municipal. Il y a des panneaux de chantier mentionnant une autorisation de travaux, mais on sait bien qu'il est possible d'ouvrir fictivement un chantier pour ensuite le faire traîner.

Je m'engage à répondre encore une fois à cette question dans les plus brefs délais mais, à mon avis, cette deuxième réponse sera la même que la précédente: les propriétaires, au lieu de monter un hôtel, laissent le bâtiment vide et jouent à l'avion pendant que les pseudo-travaux ont soi-disant lieu... Quoiqu'il en soit, je vous répondrai demain de manière plus précise, Monsieur Pattaroni.

6. Pétition du 9 septembre 2013: «Résiliation de bail de M^{me} Simi, rue Sillem 2» (P-312)¹.

Pétition des habitants du 2, rue Sillem – 1207

Genève, le 16 août 2013

Objet : résiliation de bail de Madame Simi - rue Sillem 2 –3ème étage.

Nous avons appris avec une vive surprise la résiliation du bail de notre charmante voisine Madame Simi, pour cause de sous-occupation de son appartement.

Comment peut-on éthiquement donner son congé à une veuve retraitée, soumise à l'AVS, établie depuis 23 ans dans notre immeuble, alors que nul n'ignore la difficulté à trouver un logement et les prix pratiqués à Genève.

Voisins, commerçants, ballades, corps médical, réseau social, tout serait à recréer pour Madame Simi ayant pris ses repères et ses habitudes dans notre quartier depuis des décennies.

A-t-on pensé au tort moral que cela représente pour cette personne ?

N'est-t-il pas dit dans le nouveau règlement LC 21 531 entré en vigueur le 8 avril 2009, sous article 10 : 2 Si le taux d'occupation prévu par l'art. 5 n'est pas respecté, le loyer dû en vertu de l'alinéa 1 est majoré de :

25% si le locataire dispose d'une pièce excédentaire;

50% s'il dispose de deux pièces excédentaires;

75% s'il dispose de trois pièces excédentaires.

Pourquoi n'avoir pas évalué le côté humain de la situation de Mme Simi ?

Si une commission existe, sa fonction devrait être d'étudier chaque cas dans sa singularité. Surtout qu'il existe d'autres cas pour lesquels la ville a trouvé un arrangement, créant ainsi un précédent, dont les lois et les règlements sont soumis.

Y-aurait-t-il une nouvelle politique qui désirerait réserver tous les logements subventionnés à des cas dits sociaux ? Faisant ainsi des immeubles subventionnés de la Ville de Genève : des ghettos. Nul ne peut ignorer que seule la mixité de personnes vivant ensemble génère une meilleure harmonie entre elles. Elle fait ainsi que les cas dits sociaux se sentent à l'aise et non catégorisés et rassemblés dans un même immeuble. Etat social que nul n'a choisi délibérément.

La qualité des rapports entre habitants de notre immeuble est avérée, les habitants se sont toujours concertés lors de nuisances venues de l'intérieur comme de l'extérieur preuve en est les différentes pétitions.

Il y a quelques années un couple âgé recevait régulièrement des services de ses voisins.

Un respect de l'autre et une aide mutuelle règnent dans cet immeuble, ce qui est rare de nos jours.

Différentes études sociologiques ont prouvé que les immeubles restaient mieux entretenus lorsque les voisins communiquaient. Cela génère de la solidarité dans l'intérêt des habitants et de son propriétaire, la Ville de Genève.

Peut-on faire appel au bon sens de la Ville de Genève en lui demandant de revenir sur sa décision et en laissant Madame Simi vivre le dernier chemin de sa vie en toute quiétude ?

Ville de Genève	
Genève	
R	2 9 AOUT 2013
A travers par:	
Copies:	

¹ Commission, 908.

-2-

Pétition du 31 juillet 2013 adressée à la Gérance Immobilière de la Ville de Genève

Les habitants-locataires du 2, rue Sillem. :

(terminée le 15 août 2013)

*Copie
Adressée à tous les chefs de groupe*

Le président. Cette pétition a été retirée par ses auteurs.

Nous avons reçu une motion d'ordonnancement demandant l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1094 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Virginie Studemann, Morten Gisselbaek et Grégoire Carasso, intitulée: «Stop à des services publics à deux vitesses: créons de véritables postes de travail».

Cette motion vous a été distribuée, Mesdames et Messieurs. Je donne la parole pendant une minute au groupe qui l'a déposée pour la défendre; le Conseil administratif pourra ensuite intervenir, également durant une minute.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). La question des emplois de solidarité (EdS) reste d'actualité, vu la grève des personnes qui avaient été engagées dans ce cadre. L'entrée en matière sur la motion M 2172, qui porte justement sur ce sujet, a été acceptée par le Grand Conseil qui la traitera prochainement.

De notre côté, il est urgent de travailler sur la problématique des emplois de solidarité dépendant de la Ville, afin de trouver des solutions le plus rapidement possible et de clarifier la situation. Vous savez que la Ville a pris une décision claire concernant cette problématique, Mesdames et Messieurs, à savoir ne pas continuer à faire appel à des personnes en emploi de solidarité. Cependant, certaines restent encore en activité actuellement. Pour ces raisons, nous vous invitons à accepter l'urgence de la motion M-1094.

Le président. Je vois que M. Pastore a demandé la parole, mais je ne peux pas la lui donner, car seul-e un-e représentant-e des motionnaires a le droit de s'exprimer sur la motion d'ordonnancement. Si l'urgence est acceptée, vous aurez ultérieurement la possibilité d'intervenir sur le fond, Monsieur Pastore.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1094 est acceptée par 41 oui contre 25 non.

Le président. Cette motion sera traitée à la séance de 20 h 30 ou demain.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 août 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 325 000 francs destiné à une étude de circulation et d'aménagement de la rue du Rhône entre les places Longemalle et Bel-Air (PR-907 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

Cet objet a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 septembre 2011. La commission, sous la présidence de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, a étudié cette proposition lors de sa séance du 24 janvier 2012.

La rapporteuse remercie chaleureusement M. Ozcan Yilmaz pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

Séance du 24 janvier 2012

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Roberto Daverio, ingénieur en transports

M. Macherel se réfère aux difficultés sur la place Bel-Air liées au récent changement d'horaire des TPG et dit qu'il est important que le Conseil municipal délibère sur cette proposition.

M^{me} Giraud présente la proposition et explique que la rue du Rhône est, avec les Rues-Basses, le cœur commerçant de la rive gauche et constitue un axe de transports publics très important. L'extrémité de la rue du Rhône, le tronçon situé entre la place du Rhône et la place Bel-Air, bénéficie depuis 1993 d'un statut particulier restreignant la circulation. Toutefois, ce statut est mal respecté à cause d'un flux important de véhicules privés qui transitent par la rue du Rhône et cela va à l'encontre de la vocation commerciale de cette rue, ralentit les transports publics et constitue un danger pour les usagers des mobilités douces.

Les projets actuels en rapport avec ce secteur (place de Longemalle, accès rue marchande Rhône, place du Rhône, rue du Commerce, etc.) sont présentés.

¹ «Mémorial 169^e année»: Proposition, 955.

Le nouveau système d'exploitation des lignes TPG implique une importante augmentation du nombre de passagers entre les arrêts Bel-Air Cité et Bel-Air ponts de l'île. Les études menées en 2010-2011 ont identifié d'importants conflits entre ces flux de piétons et les véhicules sortant de la rue du Rhône. La réglementation en vigueur n'est pas suffisante pour résoudre ces conflits.

La demande de crédit est aussi motivée par la signature d'une convention avec l'Etat pour la levée des oppositions dans le cadre de la construction du TCOB. Par cette convention, l'Etat s'est engagé à édicter une réglementation de trafic interdisant la circulation des véhicules privés dans la rue du Rhône sur la base d'un projet d'aménagement à établir par la Ville.

Le projet a pour objectif de libérer la rue du Rhône du trafic indésirable et de la revaloriser en tenant compte des contraintes (TPG, taxis, limousines, mobilités douces, ayants droit, etc.) L'étude permettra d'examiner les mesures qui peuvent contribuer à faire respecter la réglementation du trafic, désengorger la place Bel-Air, optimiser la progression des transports publics et valoriser l'espace public, mais aussi permettre d'assainir les façades et emplois en dépassement des valeurs limites de bruit.

Questions

Un commissaire (UDC) demande si le projet prévoit une solution pour l'accès des entreprises à la rue du Rhône. Y a-t-il intention de la piétonniser?

M^{me} Giraud répond que le projet vise le même statut que celui des Rues-Basses: les ayants droit continueront d'y accéder. L'étude de circulation permettra d'identifier qui pourrait y accéder ou transiter.

Une commissaire (MCG) se réfère aux difficultés récentes sur la place Bel-Air et demande:

- si le Service de l'aménagement urbain a été consulté au sujet de l'aménagement de cette place;
- quelles étaient ses possibilités d'intervention et s'il a donné des signaux quant aux dysfonctionnements potentiels;
- si le projet d'aménagement de la rue du Rhône prévoit un accès pour les clients des commerces de luxe de cette rue et pour les limousines.

M^{me} Giraud dit que la Ville est associée aux projets de trams. Ceux-ci sont pilotés par le Canton qui décide également des arbitrages à faire. Son service a participé aux discussions, mais sa marge de manœuvre est très restreinte. Les études ont été menées par le Canton et les TPG. S'agissant de l'accès, c'est l'étude qui permettra d'y répondre. Actuellement, les limousines ou véhicules privés n'ont pas le droit de stationner à cet endroit.

Proposition: étude de circulation et d'aménagement à la rue du Rhône

Une autre commissaire (MCG) rappelle que la commission a déjà traité un projet similaire il y a quelques années. Elle souhaite des précisions sur la notion de «vocation commerciale» mentionnée à la page 3 du projet. Elle signale qu'il y a également des livraisons de fonds pour l'UBS dont les horaires sont différents et demande comment le projet les considérera. Elle dit avoir vu une pétition «Pour que les vélos puissent remonter la rue du Rhône à sens inverse.» et demande l'avis des auditionnés.

Elle dit être d'avis que l'une des raisons pour lesquelles la rue du Rhône est moins fréquentée est liée à son exposition au vent.

M. Pagani ajoute que les statistiques montrent que cette rue est caractérisée par un important trafic de transit qui ne profite pas à ses commerçants.

M. Daverio dit que, à l'intérieur de ce périmètre, il n'existe pas d'accès à des parkings ou box privés. L'UBS ne gère plus avec des camions.

M^{me} Giraud dit qu'il n'est pas possible de répondre à la question sur la piste cyclable avant la réalisation de l'étude de circulation.

Un commissaire (PLR) dit être en faveur de l'amélioration de la situation dans cette rue. En matière de mobilités douces, la rue du Rhône est, grâce à la voie de bus, plus sûre que les Rues-Basses. Prendre les Rues-Basses comme modèle est inquiétant car la situation y est plus dangereuse.

Un commissaire (EàG) demande des précisions par rapport au rôle de l'ingénieur civil dans le stade actuel du projet.

M^{me} Giraud dit qu'il y a deux volets: «circulation» et «aménagement». Le volet aménagement est caractérisé par plusieurs phases et, s'agissant du projet d'aménagement, l'architecte ou l'architecte paysagiste est toujours accompagné d'un ingénieur civil qui, traditionnellement, pilote la phase du chantier.

Un commissaire (UDC) demande des précisions par rapport aux frais de communication (20 000 francs).

M^{me} Giraud répond que cela est prévu pour la communication: l'organisation des séances publiques en amont, des séances de concertation avec des riverains, des flyers, des images de synthèse.

Vote

La présidente soumet au vote la proposition PR-907 qui est acceptée par 11 oui (3 LR, 3 S, 2 Ve, 1 EàG, 1 DC, 1 UDC) contre 1 non (MCG) et 1 abstention (MCG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Premier débat

M^{me} Danièle Magnin (MCG). La commission de l'aménagement et de l'environnement a voté à la quasi-unanimité le crédit de 325 000 francs demandé dans la proposition PR-907 pour l'étude des possibilités de fermer à la circulation le tronçon de la rue du Rhône situé entre la place du Rhône et la place de Bel-Air.

Avant concertation au sein du groupe, les commissaires du Mouvement citoyens genevois avaient une position timorée face à ce projet; finalement, nous nous y opposerons pour les raisons suivantes. D'abord, il existe déjà, à l'entrée du tronçon concerné à la rue du Rhône, une interdiction générale de circuler – laquelle ne s'applique cependant pas aux cyclistes, aux transports publics, aux piétons et aux véhicules de livraison. Nous ne voyons pas ce que l'on pourrait faire de plus, si ce n'est gaspiller inutilement de l'argent dont nous avons besoin pour d'autres projets bien plus importants. Comment une simple interdiction de circuler aux personnes non autorisées pourrait-elle être améliorée par les dispositions prévues ici? Cette interdiction existe déjà, c'est pourquoi nous ne voulons pas étudier ce projet plus en détail.

Par ailleurs, la commission de l'aménagement et de l'environnement est chargée d'étudier la proposition PR-1023, qui prévoit d'aménager la place du Rhône de façon plutôt étrange... Or, toute la commission s'est déterminée pour dire non. Par conséquent, il n'est pas question pour nous de voter un crédit d'étude comme celui demandé dans la proposition PR-907 – pas plus que d'aller de l'avant avec la proposition PR-1023. Le Mouvement citoyens genevois votera donc non.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Chers collègues, j'aimerais vous raconter une petite histoire sur le non-aménagement de la rue du Rhône. Elle commence en 1999, avec le dépôt de la motion M-392 pour l'extension de la zone piétonne au centre-ville. Cette motion demandait expressément la suppression du trafic automobile entre les places Longemalle et de Bel-Air. Après son traitement par la commission de l'aménagement et de l'environnement en 2001, qu'est-il sorti du chapeau non de M. Pagani, mais du Conseil municipal? Le rapport M-392 A, qui figure au point 51 de notre ordre du jour au mois d'octobre 2013! Quatorze ans pour traiter une motion, c'est ridicule!

Je passe au deuxième chapitre de l'histoire. En 2005, nos amis les Verts ont posé la question écrite QE-195 sur le réaménagement de la rue du Rhône. Réponse du Conseil administratif en 2006: la Ville attend l'accord de l'Office des transports et de la circulation (OTC), qui devrait débloquer le projet. Celui-ci prévoyait – entre autres – une rue de 5 mètres de large, une voie pour les transports en commun, une piste cyclable dans les deux sens. Ensuite, ce fut à nouveau le silence radio!

Chapitre numéro trois: les socialistes déposent en 2008 la motion M-824 pour une rue du Rhône sécurisée. La réponse du Conseil administratif a mis du temps, puisque nous ne l'avons reçue qu'en 2010. Dans cette motion, nous étions contre le parking sauvage, contre le blocage de la rue par des camions de livraison, contre le non-respect des règles de base de circulation. Et j'en passe!

En 2011, M. Pagani dépose la proposition PR-907 dont il est question aujourd'hui, qui demande un crédit d'étude de 325 000 francs. Je pense que c'est terriblement nécessaire! La commission de l'aménagement et de l'environnement a traité cet objet au mois de janvier 2012. Je remercie beaucoup la rapporteuse d'avoir mis vingt mois pour écrire trois pages de rapport! Je suis sûre que c'était horriblement difficile à faire...

Le tronçon en question bénéficie depuis 1993 d'un statut à part qui implique des restrictions de la circulation. Mais, comme d'habitude à Genève, on ne respecte pas les règles – ou très approximativement. Ce qui provoque engorgement, circulation importante, nuisances sonores et impossibilité d'assurer la sécurité des piétons.

Sommes-nous arrivés au dernier chapitre de cette petite histoire qui n'en finit pas depuis quinze ans? La Direction générale de la mobilité (DGM) s'est engagée à interdire dans ce tronçon de la rue du Rhône la circulation des véhicules privés, comme dans les Rues-Basses – où cette mesure est d'ailleurs mal respectée – sur la base d'un projet d'aménagement proposé par la Ville. Alors, soyons cohérents, aujourd'hui! Après quinze ans de palabres, votons enfin ce crédit d'étude pour aller de l'avant! (*Applaudissements.*)

M. Christo Ivanov (UDC). L'Union démocratique du centre a voté la proposition PR-907 en commission de l'aménagement et de l'environnement, mais nous avons trois observations à faire à ce sujet.

Premièrement, il nous paraît important que le futur projet de la rue du Rhône prévoie un accès au centre-ville pour les ayants droit. Les entreprises ont besoin de places jaunes pour déposer leur matériel et leurs outils de travail – c'est un entrepreneur qui vous parle, Mesdames et Messieurs! Je suis bien placé pour savoir de quoi il retourne, même si nous autres entrepreneurs sommes constamment stigmatisés et pénalisés, dans cette ville... Espérons que notre situation n'empirera pas!

Deuxièmement, la cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité nous a dit en commission qu'il n'était pas possible de répondre à la question concernant la piste cyclable avant la réalisation de l'étude de circulation. Voilà qui me paraît un peu léger! Je pense qu'il faudrait quand même aborder cette problématique au plus vite.

Troisièmement – c'est une observation que j'ai déjà faite en commission – la proposition PR-907 prévoit un montant de 20 000 francs pour frais de communication. Il me semble qu'en période de vaches maigres nous pouvons nous en passer. Nonobstant ces trois remarques, l'Union démocratique du centre votera le crédit d'étude de 325 000 francs.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je rejoins entièrement l'intervention de ma collègue socialiste sur la trop longue durée de toute cette affaire et la nécessité de réaliser ce projet rapidement.

Je tiens à apporter deux corrections aux propos tenus par M^{me} Magnin au nom du Mouvement citoyens genevois – vous transmettez, Monsieur le président. Elle nous dit que la proposition PR-907 est inutile, car le tronçon situé entre les places du Rhône et de Bel-Air est déjà interdit à la circulation, à l'exception des ayants droit. C'est vrai, mais cette proposition concerne un secteur plus long qui s'étend de la place Longemalle à celle de Bel-Air. Cela figure dans son intitulé, pas besoin de lire bien loin...

Concernant l'aménagement de la place du Rhône, M^{me} Magnin a prétendu que la commission de l'aménagement et de l'environnement avait refusé la proposition PR-1023, ce qui est également faux: elle l'a au contraire acceptée par 7 oui contre 2 non. Voilà pour ces corrections que je tenais à faire.

J'insiste sur le fait que l'étude de circulation prévue dans la proposition PR-907 est très importante, notamment pour les Transports publics genevois (TPG). Deux points de notre ordre du jour les concernent, les rapports M-991 A et M-992 A que nous traiterons tout à l'heure. Or, on parle beaucoup des trams, en ce moment, mais les bus doivent aussi pouvoir circuler! Nous avons longuement évoqué le fait que les TPG ne remplissent pas leur cahier des charges, notamment au niveau de la vitesse commerciale. En l'occurrence, la rue du Rhône pose un grave problème, car les bus y sont souvent gênés par les voitures, les travaux et d'autres obstacles.

Cette étude de circulation permettra donc aux TPG de circuler plus rapidement et de remplir les fonctions que nous leur avons confiées. Depuis l'entrée en service du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), la place de Bel-Air est devenue un grand lieu de transbordement – à l'insatisfaction générale des usagers! Cette situation nous oblige à réfléchir aux problèmes de circulation. Les voitures qui s'engouffrent dans la rue du Rhône débarquent juste après sur la place de Bel-Air, où les bus sont beaucoup plus nombreux qu'autrefois – sans parler des piétons qui passent d'un véhicule des TPG à l'autre. Il en va de leur sécurité. Pour toutes ces raisons, nous voterons la proposition PR-907.

Proposition: étude de circulation et d'aménagement à la rue du Rhône

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'avoue que je reste pantois devant cette proposition! Rendez-vous compte: s'il nous faut déboursier 325 000 francs pour une simple étude en vue de fermer des secteurs à la circulation, on voit combien coûtera la mise en œuvre des mesures à prendre! C'est se moquer du monde! Si le Conseil administratif veut se lancer dans cette périlleuse aventure, il lui suffit de poser une barrière pour interdire la circulation et de la faire approuver par la DGM. Inutile de dépenser 325 000 francs pour étudier à quel endroit on pourrait bien la mettre!

Mesdames et Messieurs, il y en a qui n'ont encore pas compris le résultat des élections cantonales de dimanche dernier! C'est notamment le cas des Verts – vous transmettez, Monsieur le président. La population en a marre des blocages en ville! Marre des mesures inutiles des Verts! Et maintenant que la reine écologiste de l'immobilité au Canton s'apprête enfin à descendre de son dernier tram pour quitter la scène, son parti nous propose de bloquer davantage les rues à Genève! Nous disons non! Jamais nous ne voterons cela! (*Applaudissements.*)

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs, *vox populi, vox Dei!* Le Parti démocrate-chrétien sait bien ce que cela signifie: voix du peuple, voix de Dieu! On a vu le résultat des dernières élections... Il montre bien, Mesdames et Messieurs de la gauche, que votre guerre des tranchées sur les transports a été réglée par le peuple dans sa majorité dimanche dernier.

Quant à nous, nous reviendrons aux parkings en ville, notamment pour les habitants. Nous déconstruirons la destruction de cette ville par l'immobilisation et le dogmatisme invétéré de l'Alternative. (*Remarque de M^{me} Salika Wenger.*) Ecoutez-moi, Madame la députée Wenger – enfin, vous n'êtes pas encore députée, puisque vous n'avez pas encore prêté serment! Nous assistons en ce moment à un blocage systématique de l'urbanisme dans notre cité. Tout Genevois né à Genève, comme vous, Monsieur le président, comme moi et comme beaucoup d'autres, en est témoin.

Prenons le cas de la Corratierie. Je me rappelle l'époque où nous pouvions circuler dans les deux sens, dans cette rue. Idem pour les ponts de l'Île qui, à l'instar de la Corratierie, ont été mis hors service! Quant à la place de Bel-Air, je ne m'attarderai pas à décrire l'horreur technocratique qui empêche tout le monde de circuler à cet endroit. A la place Longemalle, comme à la place Simon-Goulart, on a mis des fontaines – c'est-à-dire des énormes bassins qui ne servent à rien, avec des tables à pique-nique. Pour qui? On se le demande! On a même diffusé des photos truquées pour faire croire que l'endroit était populaire!

A la rue Vallin, des années durant, des places de stationnement ont été supprimées inutilement. Je suis tout à fait d'accord qu'on en supprime en surface, à

condition de les recréer en sous-sol! Nous serions les premiers à aller dans ce sens et à applaudir une telle mesure.

Mais rien n'a été fait et la sanction est tombée aux élections. Il est vrai que M^{me} Künzler a malheureusement payé les erreurs et la politique néfaste dues à M. Cramer... Et voilà le dernier avatar: un crédit pour chipoter au sujet d'une barrière à poser ici ou là – et cela, pour la modique somme de 325 000 francs! Seul le dogmatisme peut autoriser cela! Voilà pourquoi le vent tourne en politique! Soyez-en sûrs, Mesdames et Messieurs: ni au Conseil municipal, ni à plus forte raison au Grand Conseil, nous ne nous laisserons enquiquiner du matin au soir! Nous ne nous gênerons pas pour mettre fin à la destruction de l'urbanisme de cette ville! Merci de m'avoir écouté!

M^{me} Patricia Richard (LR). Mesdames et Messieurs, je vous annonce que, contrairement à son vote de commission, le Parti libéral-radical refusera ce soir le crédit d'étude de la proposition PR-907. En effet, nous ne nourrissons plus aucune illusion sur les instances de la Ville actuellement responsables de l'aménagement. A l'époque, nous croyions encore à la réalisation rapide du parking des Clés-de-Rive, qui débouteillerait bien le centre-ville. A l'époque, nous croyions en ces belles paroles! Mais aujourd'hui, nous ne voyons toujours rien venir.

Nous refuserons donc ce crédit d'étude, car nous voulons d'abord que le Conseil administratif nous prouve sa bonne foi – ensuite seulement, nous le suivrons. Dans la zone concernée par la proposition PR-907, les petits commerçants n'ont vraiment pas besoin que l'on bloque encore davantage les accès à leurs magasins – la situation est déjà suffisamment critique à cause des travaux en cours dans les rues adjacentes.

En ce qui nous concerne, nous demandons au Conseil administratif une preuve de sa bonne foi, à savoir son préavis positif pour le parking des Clés-de-Rive et le début des travaux. Après cela, nous accepterons ce crédit d'étude – mais pas avant!

M^{me} Salika Wenger (EàG). Les diverses menaces que viennent de proférer les représentants du Mouvement citoyens genevois laissent entrevoir la politique qu'ils ont l'intention de mener à l'avenir... Je suis navrée qu'ils adoptent déjà une telle attitude!

Mais j'en viens à l'objet qui nous occupe. A la place de Bel-Air, les piétons ne savent plus où regarder avant de traverser – et c'est encore pire pour les personnes

Proposition: étude de circulation et d'aménagement à la rue du Rhône

âgées ou celles qui circulent en fauteuil roulant! Or, le tronçon de la rue du Rhône dont il est question ici contribue à l'engorgement de cette place. Par conséquent, ne serait-ce que pour la dégager de ce qui l'encombre, je voterai des deux mains et des deux pieds ce projet qui va dans le bon sens.

Par ailleurs, Mesdames et Messieurs de la droite, pourquoi vous étonnez-vous qu'un crédit d'étude soit demandé? Nous savons bien quelles conséquences auraient des travaux mal faits en raison d'un crédit d'étude insuffisant ou même inexistant. La mobilité en ville est une problématique complexe, qui peut nous causer pas mal d'ennuis. Je comprends donc parfaitement que le Conseil administratif nous demande un crédit pour analyser de manière juste et intelligente les conséquences possibles d'une véritable interdiction de la circulation à la rue du Rhône – une mesure déjà en vigueur, mais non respectée.

Car elle existe bel et bien, cette interdiction de circuler pour les voitures qui ne sont pas des véhicules de service! Or, nous savons bien que le tronçon concerné n'est pas n'importe quel bout de la rue du Rhône: c'est là que se trouvent les boutiques de luxe... Les commerçants que j'ai entendus avaient l'air inquiet, à l'idée que cette partie de la rue pourrait devenir piétonne. Je les ai rassurés en leur expliquant que, dans tous les pays du monde – en tout cas dans tous ceux que j'ai visités, et ils sont nombreux – le centre-ville est piéton et les magasins du même genre que les leurs y sont plutôt gagnants: en effet, plus de gens y passent et s'y arrêtent pour acheter. Un tel système fonctionne donc mieux. La piétonnisation de ce tronçon de la rue du Rhône n'entraînera pas de perte pour les commerçants, bien au contraire! Il fera de l'endroit un pôle d'intérêt.

Il me semble donc que tous les éléments sont réunis pour que nous votions le crédit d'étude de la proposition PR-907. Nous éviterons ainsi que la fermeture définitive de cette partie de la rue du Rhône ne provoque d'autres problèmes qui n'auraient pas été analysés ou qui auraient été mal évalués. J'invite le plénum à voter oui et à attendre les résultats à venir. A ce moment-là, nous aurons une véritable discussion sur l'aménagement du périmètre concerné. Pour l'instant, il faut d'abord mener à bien l'étude préalable nécessaire.

M^{me} Marie Barbey (DC). Le Parti démocrate-chrétien considère que la situation dans la rue du Rhône n'est effectivement pas satisfaisante. Cela étant, notre parti a toujours plaidé pour que le Conseil administratif adopte une vision globale de la mobilité en ville de Genève, laquelle inclurait le parking des Clés-de-Rive, comme l'a rappelé la représentante du Parti libéral-radical. Nous regrettons ici que l'exécutif ne nous propose à nouveau, avec cette étude supplémentaire, qu'une vision très sectorielle de la mobilité urbaine dans notre cité. Telle est la raison pour laquelle nous refuserons la proposition PR-907.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je voulais juste répondre à certains détracteurs qui accusent en vrac les Verts, M^{me} Künzler et autres Paganini de fermer à tout bout de champ les rues aveuglément. Pour une fois, on nous propose justement ici de faire une étude préliminaire, c'est-à-dire d'étudier la situation afin de voir ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas, avant de procéder aux travaux. Ce n'est donc pas une décision à l'aveugle! Voilà pourquoi il faut accepter le crédit d'étude demandé dans la proposition PR-907.

M. Grégoire Carasso (S). Quelques mots pour rappeler d'abord que l'on ne peut pas tenir rigueur au Mouvement citoyens genevois de son ignorance des faits. En effet, il ne peut savoir que la proposition PR-907 du Conseil administratif ne sort pas de nulle part, mais émane d'une demande du Conseil municipal. (*M. Sormanni téléphone.*) Monsieur Sormanni, je vous laisse terminer votre conversation... Merci, vous êtes gentil! J'intervenais spécialement à votre attention! (*Remarque.*) Oui, on a deux oreilles, mais la connexion entre les deux hémisphères cérébraux est aussi un enjeu...

Je m'écarte du sujet. Je m'adressais donc spécialement au Mouvement citoyens genevois, qui ne siégeait pas encore dans cette enceinte lorsque le Conseil municipal a accepté – à la quasi-unanimité – d'interdire la circulation dans la rue du Rhône. Je reviendrai tout à l'heure sur l'attitude de l'Entente, car c'est un joli cas de figure! Or cette interdiction, valable depuis la nuit des temps – c'est-à-dire depuis 1993, comme le rappelait tout à l'heure notre collègue M^{me} Romano – n'est pas respectée.

Depuis 1993, il y a une interdiction de circuler à la rue du Rhône. Depuis 1993, les habitants et les commerçants subissent son non-respect. Je songe en particulier à M. Aeschbach, que nous avons auditionné dans le cadre des travaux sur la motion M-824. A cet égard, il est intéressant de relire le rapport M-824 A – surtout au lendemain d'élections comme celles de dimanche dernier, quand tout le monde patauge un peu.

Au sein de certains groupes qui ont soutenu cette demande sensée dans le passé et encore récemment, en commission, lors de l'étude de la proposition PR-907, on observe tout à coup un certain flottement sur lequel il me semble utile de revenir.

Certes, l'interdiction de circuler existe déjà sur ce tronçon de la rue du Rhône – mais avec des exceptions qui révèlent assez bien l'ambiance des lieux, puisqu'on y accepte – évidemment – les TPG, les taxis... mais aussi les limousines! Il n'y a pas énormément de rues où l'interdiction de la circulation automobile excepte les limousines! Si vous le souhaitez, chers collègues, je peux vous faire un dessin pour vous expliquer les raisons de cet état de fait...

Proposition: étude de circulation et d'aménagement à la rue du Rhône

Que nous disent les commerçants sur cette situation? Le problème, c'est que la règle imposée par la Ville et l'Etat il y a bien longtemps, au tout début des années 1990, n'est pas appliquée. Beaucoup trop de voitures empruntent cette voie pour transiter. Croyez-vous que cela fait plaisir aux commerçants, Mesdames et Messieurs? La problématique s'est aggravée avec l'aménagement – original, je l'admets – de la place de Bel-Air. Pourquoi? Parce que, outre la circulation indésirée dans la rue du Rhône, cela rend difficile le passage de nos chers TPG.

Je me suis permis de remettre ce dossier en perspective, car c'est nous qui avons déposé la motion M-824 de l'époque, laquelle est à l'origine de la proposition PR-907 du Conseil administratif. En 2010, sur la base du rapport M-824 A de M^{me} Sandrine Burger, que demandions-nous? Je rappelle cette motion n'a pas du tout fait l'objet d'un vote serré entre la droite et la gauche, et que l'interdiction de circuler existait déjà! Il ne s'agissait pas de ferrailler au sujet des 50 rues piétonnes des Verts, mais de considérer un enjeu d'aménagement très concret.

En acceptant la motion M-824 amendée, le Conseil municipal demandait au Conseil administratif «de marquer physiquement l'interdiction d'accès à cette portion de rue...». Certains proposent ce soir de maintenir des exceptions en posant une barrière! Voilà ce que demandent nos éclairés collègues du Mouvement citoyens genevois! Il est vrai qu'avec un crédit d'étude de 325 000 francs cela fait cher le coût de la barrière! Mais la motion M-824 demandait de «marquer l'interdiction d'accès à cette portion de rue, par exemple au moyen de bornes rétractables...». Nous y sommes!

M. Aeschbach, que nous avons auditionné à ce sujet, mais également M. Pierre Jenni – représentant de l'Association des chauffeurs de taxis et candidat malheureux au Conseil d'Etat avant-hier – soutenaient de telles mesures. En effet, même pour les commerçants et les taxis, la gabegie qui règne aujourd'hui à la rue du Rhône est un problème. Je remarque que l'Entente abandonne ce soir son soutien aux commerçants de la rue du Rhône, ce que je trouve suffisamment piquant pour être souligné. En tout cas, M. Aeschbach nous disait à l'époque que les bornes rétractables téléphoniques étaient envisageables, à condition que ce ne soient pas les commerçants qui en assument le coût. Quoi de plus légitime que cette condition?

Telle est la raison pour laquelle nous débattons ce soir du crédit d'étude demandé dans la proposition PR-907. Vous pouvez vous asseoir dessus, Mesdames et Messieurs de l'Entente et du Mouvement citoyens genevois, c'est là toute la magie du débat démocratique... Je le dis surtout à l'attention de nos amis libéraux-radicaux et démocrates-chrétiens qui, tout à coup, semblent s'être aperçus que la mobilité – telle qu'incarnée par M^{me} Künzler, en tout cas – était vraiment problématique et qu'il valait mieux pousser le bouchon plus loin encore, au risque de s'effondrer aux élections cantonales. Ce n'est pas responsable, Mesdames et Messieurs!

La rue du Rhône fait l'objet d'une interdiction de la circulation. L'enjeu soutenu par les commerçants, les TPG, les taxis et une écrasante majorité du Conseil municipal – jusqu'à ce soir, semble-t-il... – consiste à faire en sorte que cette interdiction soit respectée autrement que par la mobilisation d'agents de la police municipale (APM) chargés de coller des amendes à longueur de journée. Voilà la teneur de ce projet! Nous ne parlons pas ici du parking des Clés-de-Rive, ni de la rénovation du réseau des TPG, mais d'un problème bien concret. Or, le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien et le Mouvement citoyens genevois s'assoient dessus... Au nom du groupe socialiste, je le regrette.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans ce débat – qui n'est finalement pas si important que cela – certains s'accrochent à une vision partielle de la mobilité en ville. En revanche, Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Barbey que j'approuve tout à fait ses propos.

Aujourd'hui, il me semble nécessaire d'examiner la problématique du transit et des parkings au centre-ville de manière plus globale, sous un angle nouveau. Profitons du changement de cap plébiscité par la population aux élections de dimanche dernier! C'est tout de même une réalité! Je rappelle aussi que le peuple a refusé la fermeture de 50 rues destinées à devenir piétonnes – un prélude à une initiative analogue portant sur 100 rues.

Partout en ville, on grignote du terrain sur les voies de circulation: on élargit des trottoirs là où pas même un chat ne passe, on met des bacs à fleurs... et j'en passe! Cette politique du grignotage progressif ne va pas dans le sens de ce que le peuple a décidé dimanche, ni lors de la votation sur la fermeture des 50 rues. Mesdames et Messieurs, nous mettrons fin à ce grignotage! Je vous signale que, de toute manière, vous ne pourrez pas fermer complètement ces axes routiers. En cas de sinistre ou d'accident, les ambulances et les pompiers doivent avoir accès aux bâtiments qui s'y trouvent. Par conséquent, que vous le vouliez ou non, un certain nombre de véhicules continueront à circuler dans la rue du Rhône.

Cette problématique ne date pas d'aujourd'hui, même si elle s'élargit avec le temps, comme l'a dit une intervenante tout à l'heure. Elle date déjà de l'époque du conseiller d'Etat Bernard Ziegler! Un socialiste, d'ailleurs... Il a tenté de fermer ce secteur, mais il y a tellement d'exceptions quasiment obligatoires, que ce projet est vite devenu impossible à réaliser – sauf à poster des APM à longueur de journée et de nuit pour contrôler que les véhicules circulant à cet endroit en ont vraiment le droit. Cela n'a pas fonctionné, on l'a vu.

Différentes mesures ont été testées depuis la fin des années 1980. Or, je rappelle que nous sommes en 2013, Mesdames et Messieurs! C'est bien la preuve

que le système voulu par la gauche ne fonctionne pas! Mettons-y un terme et ayons une vision plus globale de la circulation en ville, en tenant compte des axes nécessaires pour les transports. Je crois qu'il faut maintenant revoir l'ensemble de la problématique.

Voilà pourquoi nous nous opposerons à la proposition PR-907. Installer des bornes rétractables coûte extrêmement cher et le dispositif est très peu fiable. Par conséquent, il ne ferait que compliquer la situation. Comment pourra-t-on, dans ces conditions, permettre aux limousines, aux taxis et aux bus de passer, pour atteindre l'harmonie? C'est impossible, ce qui est prévu ici ne ferait qu'aggraver la pagaille actuelle! Alors, stop à la pagaille! Refusons ce crédit d'étude!

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous annonce que le bureau du Conseil municipal a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Je dois dire que je suis un peu choquée de la volte-face de nos collègues du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien. Après avoir accepté la proposition PR-907 en commission de l'aménagement et de l'environnement, ils nous annoncent ce soir qu'ils ne veulent plus la voter – et cela, au prétexte qu'ils conditionnent désormais leur acceptation à la mise en œuvre du parking des Clés-de-Rive! Vraiment, ce n'est pas du tout cohérent!

Il y a quelque chose que je ne comprends pas, dans cette affaire. Quand on propose des projets concrets, la droite réclame une vision globale de la problématique concernée. Mais quand on lui soumet une vision globale, elle affirme que c'est voir trop grand et pas assez concret! Mesdames et Messieurs de l'Entente, vous qui prétendez être beaucoup plus pragmatiques que nous, il faudrait savoir ce que vous voulez!

Par ailleurs, Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Richard que je ne comprends pas de qui elle parle, quand elle évoque les «petits commerçants» de la rue du Rhône. Pourrait-elle éventuellement nous expliquer son concept du petit commerçant? Merci!

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens pour expliquer à M^{me} Romano la raison du changement de vote de mon groupe entre les travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur la proposition PR-907 et la séance plénière de ce soir. Il serait utile

de rappeler que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, entre le vote de la commission au mois de janvier 2012 et le débat de ce soir, au mois d'octobre 2013...

Je pense notamment à la résolution R-167, votée par la majorité du plénum – certes, M^{me} Romano n'en faisait pas partie – et qui demandait au Conseil administratif de donner un préavis favorable à la construction du parking des Clés-de-Rive. On nous a dit pendant longtemps qu'on exigeait des contreparties supplémentaires pour aller de l'avant, ce qui en réalité bloque le projet sur ce tronçon situé vers le haut de la rue du Rhône.

Surtout en période difficile sur le plan budgétaire, est-il vraiment utile que la Ville fasse le travail du Canton, qui consiste à réguler la situation là où la circulation est déjà interdite? Ce n'est pas à notre commune de poser des obstacles pour faire respecter les règles de la circulation – ce serait plutôt à la police de verbaliser! Mesdames et Messieurs de la gauche qui souhaitez faire assumer à la Ville des tâches cantonales – et cela, dans une conjoncture budgétaire qui s'annonce difficile – vous ne savez pas fixer les vraies priorités!

Actuellement, la priorité n'est pas de savoir si la Ville doit se faire passer pour le Canton en assurant le respect d'une interdiction en vigueur depuis très longtemps, comme l'ont rappelé plusieurs préopinants. La question est de savoir, en 2013, s'il est nécessaire de dépenser 325 000 francs pour le crédit d'étude demandé dans la proposition PR-907. A nos yeux, la réponse est très simple: c'est non!

D'autant plus que nous attendons du Conseil administratif un projet global pour le centre-ville comprenant notamment la construction du parking des Clés-de-Rive, la piétonnisation d'une partie du centre et des mesures d'aménagement dans toute la zone concernée. Il ne faut pas se limiter à la place Longemalle! Nous pouvons très bien envisager une enveloppe globale pour étudier la totalité d'un nouveau projet qui nous sera sans doute soumis prochainement. Ce soir, il n'est tout simplement pas raisonnable de débloquer plus de 300 000 francs pour une étude de circulation, alors que nous devons entamer d'autres études en parallèle pour des cas analogues.

Mesdames et Messieurs les socialistes – vous voyez que je parle comme les tenants du langage épïcène! – il est quand même piquant que vous veniez nous donner des leçons sur l'aménagement de la rue du Rhône, quand on se rappelle les votes récents de la commission de l'aménagement et de l'environnement au sujet de la place du Rhône, notamment...

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que je ferai voter cet objet avant la pause dînatoire, quoi qu'il arrive.

Proposition: étude de circulation et d'aménagement à la rue du Rhône

M. Christo Ivanov (UDC). Je ferai deux observations. Premièrement, la problématique de la mobilité et du transit au centre-ville est une réalité; elle doit comprendre la construction du parking des Clés-de-Rive, c'est capital pour Genève. J'aimerais d'ailleurs, au nom de l'Union démocratique du centre, demander à M. Pagani de faire le point sur l'avancée du dossier, afin de tranquilliser tout le monde. A mon avis, ce serait une bonne chose. Deuxièmement, nous avons consacré en commission de nombreuses heures à débattre de la proposition PR-907, ce qui a coûté fort cher aux contribuables. Dans ces conditions, l'Union démocratique du centre maintiendra son vote de commission et acceptera ce crédit d'étude.

M. Robert Pattaroni (DC). Je comprends que certains s'étonnent: l'examen de la proposition PR-907 en commission s'est soldé par un vote positif, mais voilà que notre groupe a changé d'avis et veut refuser cet objet ce soir! Tout d'abord, je rappelle que le temps a passé, depuis le vote de la commission...

De plus, cet objet ne porte pas sur une vision globale de la circulation en ville de Genève, mais sur l'étude de mesures à prendre sur un tronçon particulier. Je pense que, quand on appartient à un parti qui a une vision générale en matière d'aménagement, d'urbanisme, de mobilité et de transports publics, on se doit de ne plus s'en tenir à financer des études limitées. La proposition PR-907 est sans doute partie d'un bon sentiment, mais c'est une erreur!

Je suis très étonné que le Parti socialiste, où l'on a quand même une certaine culture en matière d'aménagement, se fâche de voir que les avis des partis qui réfléchissent sont susceptibles d'évoluer. Il me semble que les socialistes peuvent admettre ce genre d'évolution! D'ailleurs, tous les partis devraient faire attention quand la réalité change et en tenir compte.

J'en viens à la «déconstruction» qui nous est annoncée par le Mouvement citoyens genevois. Nous sommes nombreux à circuler en Europe: connaît-on une ville d'importance où l'on circule comme on veut, aujourd'hui? Pour ma part, je n'ai malheureusement pas pu faire le tour du monde, mais je connais assez bien l'Europe. Eh bien, je dois reconnaître que l'on ne circule plus comme avant en Italie, par exemple – le pays de la voiture! Ce n'est plus possible. D'abord, c'est une loi de la physique: les rues ont une certaine largeur, on ne peut pas y mettre dix voitures de front. Or, dans les villes normales, personne ne préconise actuellement la destruction d'immeubles pour faire circuler les voitures. Dans ce contexte, je ne vois pas comment déconstruire ce qui a déjà été construit.

J'aimerais ici apporter deux idées lancées ce matin à la radio par un éminent ancien leader du Parti radical, M. Segond; je suis très heureux de le citer, car il a toujours de bonnes idées avant tout le monde! En évoquant d'éventuels moyens de résoudre le problème de la circulation à Genève, il proposait l'instauration

d'un péage qui permettrait de réduire le trafic routier, ainsi que l'interdiction de circuler pour les véhicules à un seul passager. Voilà des idées nouvelles, proches de ce qui se fait déjà partout en Europe et dans le reste du monde.

Dans ce contexte, évoluer dans l'appréciation d'une proposition de crédit visant une étude limitée et décider de voir plus large me semble relever d'une attitude propre aux partis d'avenir. Ceux qui pensent que l'on peut aller partout en voiture doivent considérer que ce n'est plus possible – quel que soit le résultat des élections!

M^{me} Danièle Magnin (MCG). J'aimerais rappeler un petit fait historique que chacun de nous connaît. Il remonte à environ 2068 ans dans le passé: Jules César a coupé le pont sur le Rhône à la hauteur de la place de Bel-Air actuelle. En interdisant ou en limitant la circulation à la rue de la Corratierie, à la rue du Rhône et au quai de la Poste, on fait pareil: on coupe l'accès à ce pont historique. Certains voulaient même se débarrasser de la tour de l'Ile!

Je rappelle que, sur le plan topographique, Genève est initialement constituée de deux collines: celle de Saint-Pierre et celle de Saint-Gervais – qui ne s'appelaient bien sûr pas ainsi au début. Entre les deux, il y a l'eau – il faut donc bien la franchir! Le pont du Mont-Blanc a été réaménagé récemment, puis on a fermé à la circulation le pont des Bergues et celui de la Machine – mais il est vrai que l'on a élargi le pont de la Coulouvrenière. Ensuite, on arrive au pont Sous-Terre, puis au pont emprunté par le chemin de fer qui a été construit au début du XX^e siècle, et enfin au pont Butin.

Si l'on empêche l'accès au pont de la place de Bel-Air – ce qui est déjà en grande partie fait – on coupe la ville des Genevois en deux. Et cela, nous ne le voulons pas! Nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de voir.

J'ajoute encore que, depuis les élections de dimanche dernier, la dictature verte, c'est fini! Désormais, nous pourrions déconstruire! Quelqu'un se demandait comment nous nous y prendrions... Eh bien, nous enlèverons les «oreilles» stupides qu'il y a partout! Les bornes rétractables et les zones 30 km/h, c'est très bien, mais nous remettons des places de stationnement là où elles sont nécessaires et nous cesserons d'élargir les trottoirs sans motif – juste pour empêcher le passage d'une seconde file de voitures. Nous mettrons également fin à ces stupidités de trams en site propre, qui empêchent continuellement les gens de circuler alors qu'il passe une rame toutes les dix minutes.

J'ai encore deux points à signaler. Si j'ai mis si longtemps à rendre le rapport PR-907 A, ce n'est pas parce que je n'avais pas le temps de le rédiger, mais parce que je trouvais cette demande de crédit absurde. Plus longtemps on pou-

vait la faire durer, mieux ce serait! Par ailleurs, on est en train d'en remettre une couche pour le réaménagement de la place du Pré-l'Evêque, et là aussi, nous ne serons bien sûr pas d'accord! C'est toujours les mêmes qui demandent les mêmes choses! Eh bien, désormais, c'est fini! Ils ne pourront pas les obtenir! Nous ne voterons pas la proposition PR-907.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à rappeler ici que nous sommes tous élus pour défendre le bien commun. Les contrevérités que je viens d'entendre au sujet de la «déconstruction» et du «déblocage» me laissent songeur. Monsieur Menoud, comment pouvez-vous prétendre qu'aucun véhicule ne circule au niveau des ponts de l'Île, alors qu'il existe à cet endroit des voies destinées aux voitures dans les deux sens? Voilà une contrevérité extraordinaire!

Quant à M^{me} la rapporteuse, qui affirme avoir retardé le dépôt de son rapport pendant je ne sais plus combien de mois car elle n'était pas d'accord avec le crédit demandé, elle commet là une atteinte à la démocratie! Je le dénonce haut et fort! (*Remarque de M. Sormanni.*) Monsieur le conseiller municipal, je n'ai jamais retenu aucun rapport! Nous sommes responsables, les uns et les autres, de faire avancer les dossiers. Quand un membre du Conseil municipal ou du Conseil administratif refuse de traiter avec diligence un dossier confié, il viole son serment! Or, c'est bien ce que M^{me} Magnin vient de reconnaître, puisqu'elle a dit avoir volontairement retardé le dépôt du rapport PR-970 A dont elle était chargée. J'en prends acte!

Cela étant, j'en viens au fond. J'ai eu de nombreux contacts avec les commerçants des environs de la place du Rhône. On a déjà cité M. Aeschbach, mais j'ai aussi rencontré les responsables d'UBS, car cette banque consacre des millions de francs à la réfection de la rue du Commerce – tel est son nom – qui est en déshérence depuis des années. Nous avons pour objectif d'en faire une rue réellement commerçante, comme le veut son nom. Eh bien, je rappelle qu'il s'agit justement d'élargir la rue pour lui donner de l'espace. Si vous refusez d'étudier ce projet, Madame la conseillère municipale du Mouvement citoyens genevois, cela signifie que vous voulez laisser la rue du Commerce en friche. J'en prends bonne note.

Pour ma part, je suis responsable de l'aménagement de cette ville et je pense qu'il faut étudier réellement les projets avant de décider leur réalisation. Nous nous prononcerons tous ensemble sur l'opportunité des travaux eux-mêmes, une fois l'étude de faisabilité réalisée.

Ainsi, j'espère que nous déciderons le mois prochain l'aménagement de la place du Rhône demandé depuis des années. J'informe aussi ce plénum que nous

voulons faciliter le cheminement des touristes qui viennent à Genève par centaines de milliers, le samedi et le dimanche. Pour l'instant, ils sont gênés par la circulation des véhicules de transit; en effet, quand la rue de la Confédération est bloquée, il est facile de monter par la Vieille-Ville pour redescendre sur la place de Neuve...

Nous en déciderons ensemble, sur la base d'une proposition que je soumettrai tout prochainement au Conseil administratif pour poser des bornes rétractables dans la Vieille-Ville. D'ailleurs, tous les commerçants du périmètre concerné les réclament, car c'est une nécessité pour réanimer le quartier. Nous avons un rôle à jouer sur ce plan, Mesdames et Messieurs! Je vous parle de l'avenir!

On comprend bien que de telles mesures sont inévitables, dans des villes qui bénéficient d'un tourisme hebdomadaire. Nos visiteurs sont curieux de découvrir l'urbanisme genevois que vous dénigrez tant, Monsieur Menoud. Nous devons donc le mettre davantage en valeur et le protéger, afin de permettre aux nombreux touristes qui se promènent à Genève d'en profiter. Or, actuellement, ils sont entravés dans leurs déplacements par des voitures qui ne font que transiter par des lieux où elles n'ont rien à faire – je ne parle pas des artisans et des commerçants qui vaquent à leurs occupations, mais des automobilistes qui veulent gagner une ou deux minutes de parcours – un parcours difficile, je l'admets, et je suis solidaire avec eux sur ce point...

Mais il y a un problème: la population genevoise augmente et les «tuyaux» de circulation restent les mêmes, comme l'a rappelé M. Pattaroni. Sur ce plan-là aussi, Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, vous nous racontez des histoires. En effet, vous savez très bien, dans votre for intérieur, qu'à moins d'élargir les routes il est impossible d'y faire passer le nombre d'habitants et de voitures que vous appelez de vos vœux. Ce sera irréalisable, tant que les rues de Genève resteront ce qu'elles sont. Je rappelle qu'elles ont été construites à une époque de l'histoire où il n'y avait pas de voitures. C'est ainsi!

Le président. La liste des intervenants était close avant que vous ne redemandiez la parole, Monsieur Menoud. Le bureau estime que vous n'avez pas été personnellement mis en cause...

M. Denis Menoud (MCG). Il a cité trois fois mon nom!

Le président. Mais citer votre nom n'est pas une mise en cause! Dans ce cas, tout le monde ici serait mis en cause!

Proposition: étude de circulation et d'aménagement à la rue du Rhône

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je voulais juste donner encore les informations précises qui m'ont été demandées au sujet du parking des Clés-de-Rive. Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil administratif, par l'intermédiaire de sa délégation à l'aménagement, a donné son préavis positif au projet de parking des Clés-de-Rive, à la condition que les autorisations soient délivrées aussi bien pour le parking que pour la piétonnisation de l'ensemble des rues adjacentes, à savoir la rue du Prince, la rue de la Tour-Maîtresse, la rue d'Aoste, la rue d'Italie... C'est dans ces conditions-là que nous avons donné un préavis positif à la réalisation de ce parking.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 39 oui contre 31 non.

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 325 000 francs destiné à une étude de circulation et d'aménagement de la rue du Rhône entre les places Longemalle et de Bel-Air.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 325 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Le président. Le Mouvement citoyens genevois réclame un troisième débat sur cet objet. Je mets aux voix cette demande, en rappelant qu'elle doit être acceptée par un tiers au moins des membres présents du Conseil municipal.

Mis aux voix, le troisième débat est refusé par 56 non contre 13 oui.

Le troisième débat ayant été refusé, la délibération devient définitive.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1890
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1892
3. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale, en remplacement de M. Thierry Sticher, démissionnaire (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 130, lettre B) . . .	1893
4. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises d'octroyer à la Ville de Genève, via le Fonds intercommunal, une subvention d'investissement pour la réalisation de locaux d'artistes (aménagement intérieurs et surélévation d'un bâtiment appartenant à la CIA) destinés au Groupement des usagers de la SIP (GUS), à concurrence d'un montant de 200 000 francs, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC)	1894
5. Questions orales	1896
6. Pétition du 9 septembre 2013: «Résiliation de bail de M ^{me} Simi, rue Sillem 2» (P-312)	1914
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 août 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 325 000 francs destiné à une étude de circulation et d'aménagement de la rue du Rhône entre les places Longemalle et Bel-Air (PR-907 A)	1917
8. Propositions des conseillers municipaux	1936
9. Interpellations	1936
10. Questions écrites	1936

Le mémorialiste:
Ramzi Touma